

Rapport d'évaluation des besoins d'assistance technique du Maroc pour la négociation et l'exécution d'un Accord de libre-échange avec les États-Unis

Financé par le Project de Renforcement des Capacités Commerciales
Agence Américaine pour le Développement International

Rapport analytique réalisé par
Nathan Associates Inc., Arlington, Virginia

Sous contrat no.
PCE-I-00-98-00016

Février 2003

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'Agence Américaine pour le Développement International.

Table des matières

Résumé analytique	v
1. Introduction	1
2. Préparation des négociations de l’ALE	5
Création du consensus en faveur d’un programme de réforme économique	5
Démystification de la politique commerciale des États-Unis	7
Identification des options de négociation	8
Recommandations	11
3. L’exécution des obligations de l’ALE	15
Administration des douanes et facilitation des échanges	15
Droits de propriété intellectuelle	16
Passation des marchés publics	16
Obstacles techniques au commerce et normes des produits	17
Environnement	17
Main d’œuvre	17
Politiques de la concurrence	18
Recommandations	19
4. La saisie des opportunités offertes dans le cadre de l’ALE	23
Identification des opportunités de marchés d’exportation	23
Compréhension des normes américaines	27
Facilitation de l’accès des PME aux opportunités de l’ALE	28
Recommandations	30

Tables des matières (suite)

5. L’ALE face aux défis macroéconomiques et de l’environnement des affaires	35
Défis macroéconomiques et du marché du travail	36
Défis de l’Environnement des Affaires	39
Recommandations	41
6. Préparation du secteur rural à la transition économique	43
Recommandations	46
7. Conclusions	49

Annexe A. Personnalités et organisations rencontrées

Annexe B. Liens aux informations sur le commerce aux États-Unis

Annexe C. Assistance accordée à l’appui du RCC par les autres bailleurs de fonds actifs au Maroc

Glossaire

ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1. Evaluation des besoins de renforcement des capacités du Maroc en matière commerciale dans le cadre de l’ALE – résumé des activités et calendrier.	50
Tableau 2. Evaluation des besoins de renforcement des capacités du Maroc en matières commerciales dans le cadre de l’ALE – besoins indicatifs de ressources.	52

Préface

Ce rapport financé par l'USAID a pour but d'identifier les besoins de renforcement des capacités du Maroc en matière commerciale (RCC) et de leur affecter un ordre de priorité, comme partie intégrante de la stratégie d'assistance technique à présenter au Gouvernement marocain, à l'USAID, à d'autres agences du gouvernement américain, ainsi qu'à d'autres bailleurs de fonds opérant au Maroc.

Nathan Associates Inc. a mené cette évaluation des besoins dans le cadre du projet RCC de l'USAID. Les membres de l'équipe RCC comprennent Lynn Salinger, chef d'équipe et économiste principal à Associates for International Resources and Development (lsalinger@aird.com); Bryan Samuel, expert commercial à Nathan Associates (tcb@nathaninc.com); Samy Nadifi, spécialiste en développement du secteur privé à Nathan Associates (tcb@nathaninc.com); et Saâd Belghazi, Professeur à l'Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée (belghazi@mtds.com). L'équipe est aussi reconnaissante à M. Tham Truong, économiste principal du bureau régional pour l'Asie et le Proche Orient de l'USAID, qui a rejoint à l'équipe lors de son séjour au Maroc et qui a fourni ses conseils concernant les programmes et les priorités de l'USAID. Erin Endean, chef de projet RCC, a dirigé les travaux d'évaluation des besoins (eendean@nathaninc.com).

L'équipe RCC avait pour tâche d'identifier :

- Les contraintes de RCC auxquelles le Maroc pourrait être confronté dans le cadre des négociations d'un accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis;
- Les contraintes de politique économique de développement que le Maroc pourrait rencontrer dans l'application des dispositions de l'ALE;
- Identifier et établir un ordre de priorité des activités de RCC de toutes origines possibles en vue de faire face à ces contraintes ; et
- Evaluer les besoins en ressources et dresser un calendrier pour les activités de RCC recommandées.

L'équipe de RCC s'est rendue au Maroc du 8 au 23 octobre, 2002 et a rencontré de nombreux représentants du gouvernement et d'opérateurs du secteur privé marocain tant à Rabat, qu'à Casablanca, Agadir et Tanger. Parmi les représentants du gouvernement il y avait,

notamment, des dirigeants des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération ; du Commerce et de l'Industrie ; de l'Agriculture ; de l'Economie et des Finances ; du Travail et de l'Emploi ; des Affaires Générales du Gouvernement ; de la Pêche ; et de l'Environnement. La liste des personnes contactée est jointe en Annexe au rapport.

Le programme actuel de la mission résidente de l'USAID au Maroc (USAID/Maroc) englobe d'importants aspects du RCC. Plusieurs contrats ont été octroyés récemment dans des domaines liés au RCC, notamment la législation commerciale, la réforme judiciaire et l'appui au secteur du tourisme. Toutefois, ces activités ne sont pas intégrées dans une stratégie d'ensemble de l'ALE, qui sera le moteur du programme futur de l'USAID/Maroc. Le rapport préliminaire que la mission a soumis à Washington en novembre 2002 mènera au développement d'une stratégie pour la période 2004 à 2009, au cours de laquelle le soutien à l'ALE sera le thème central du programme de l'USAID/Maroc.

Des représentants des gouvernements marocain et américain ont discuté les grandes lignes des conclusions de l'équipe lors des séances d'information qui se sont tenues à Rabat le 23 octobre. Le rapport a été examiné avec des représentants des gouvernements américain et marocain à plusieurs reprises. Ce document représente le rapport final de l'équipe au groupe de travail du gouvernement marocain au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ainsi qu'à l'USAID.

L'équipe de RCC exprime sa gratitude pour l'assistance soutenue dont elle a bénéficié au cours de son séjour au Maroc de la part du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, la Direction du Commerce Extérieur au Ministère du Commerce et l'Industrie, l'USAID et le Groupe de Travail de l'ALE de l'Ambassade des États-Unis. L'équipe est également très reconnaissante aux nombreux représentants de l'administration et du secteur privé, qui ont gracieusement consacré leur temps et fourni les informations nécessaires aux membres de l'équipe.

Résumé analytique

Le Président Bush et le Roi Mohammed VI ont annoncé leur décision de poursuivre un Accord bilatéral de Libre Echange (ALE) le 23 avril, 2002. Dans son allocution au Congrès américain sur l'intention du Président d'entamer des négociations formelles, l'Ambassadeur Zoellick a établi un lien entre l'ALE et l'appui américain aux importantes réformes politiques et économiques en cours au Maroc, le renforcement des efforts visant à favoriser l'expansion du commerce et à attirer de nouveaux investissements, et la promotion d'un développement soutenable. Il a noté que l'Administration américaine envisage de « cibler l'assistance au développement en cours d'exécution et l'assistance technique en matière commerciale pour aider le Maroc à appliquer les engagements qu'il prendra dans le cadre de l'ALE. » Ce rapport vise à identifier les besoins du Maroc en matière de commerce international et à établir un ordre de priorité dans le cadre de la stratégie d'assistance technique qui sera proposée au gouvernement du Maroc, à l'USAID et autres agences du gouvernement américain, ainsi qu'aux organismes internationaux de développement.

Le Maroc est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et participe aux négociations multilatérales actuelles. Il a conclu avec succès un Accord d'Association avec l'Union Européenne et des accords de libre échange avec l'Association européenne de Libre Echange, ainsi qu'avec un certain nombre d'autres pays de la région. Il est probable que le projet d'ALE entre le Maroc et les Etats Unis peut inclure des matières plus étendues que ne le contiennent ces accords. Par conséquent, les négociations et l'exécution de l'ALE sont susceptibles de créer de nouveaux défis au Maroc. L'étendue du champ des négociations de l'ALE nécessite des travaux considérables dans la revue et la préparation des politiques, plus particulièrement en ce qui concerne l'ouverture des marchés agricoles. La bonne exécution des obligations de l'accord implique des changements dans plusieurs domaines de l'administration marocaine. Pour saisir les possibilités d'accroissement des exportations de biens et services découlant de l'ALE, le secteur privé marocain doit rapidement identifier les opportunités offertes ; créer des partenariats avec des distributeurs américains ; et adapter ses produits aux normes américaines. L'ALE est susceptible d'encourager de nouveaux investissements intérieurs et contribuer à rendre le Maroc plus attrayant à l'investissement direct étranger. La mise en place d'une réglementation visant à faciliter et à améliorer le climat des affaires au Maroc peut aider à la réalisation de ce potentiel. Des interventions

politiques novatrices seront nécessaires afin de faire face aux difficultés d'ajustement économiques découlant de l'ALE, plus particulièrement dans les zones rurales du Maroc.

La portée probable de l'accord, associée à la volonté manifeste des États-Unis et de la communauté internationale de fournir leur aide au développement, peut contribuer à améliorer la qualité de vie au Maroc. La négociation et l'exécution de l'ALE peuvent particulièrement favoriser les efforts que le Maroc déploie pour promouvoir son développement de façon durable tout en protégeant l'environnement. En outre, l'ALE peut appuyer les politiques du Maroc visant à améliorer la protection des travailleurs et éradiquer le travail des enfants.

Les négociations de l'ALE

L'examen de l'autorité récemment accordée par le Congrès américain à l'Administration américaine afin de négocier les accords commerciaux internationaux, des régimes commerciaux préférentiels, et d'autres accords bilatéraux permettra aux dirigeants marocains de mieux cerner le processus de déroulement potentiel des négociations. En outre, dans la perspective d'une absence de tarifs douaniers sur les importations agricoles, les responsables de la politique économique marocaine doivent prendre des décisions complexes et difficiles sur la réforme du secteur agricole avant l'initiation des négociations. La mise en place de réformes alternatives menant à la libéralisation des intrants agricoles aura des effets bénéfiques importants sur les coûts de production et les prix à la consommation ; les dirigeants seront confrontés à des dilemmes du même ordre dans la réforme du secteur des services et des marchés du travail. Afin de choisir les meilleures options alternatives existantes, les dirigeants doivent appréhender les implications économiques des réformes choisies pour être en mesure d'évaluer leur réceptivité éventuelle auprès des divers acteurs Marocains.

La communication avec le secteur privé marocain, les organisations non-gouvernementales et les universités, est indispensable à la réussite des réformes de politiques économiques et commerciales et du processus de négociation. L'opinion du secteur privé constitue une source d'information importante permettant d'aviser les négociateurs sur les problèmes que les exportateurs rencontrent sur le marché américain ; alerter les dirigeants aux répercussions politiques de divers scénarios ; aider les dirigeants à établir les priorités en matière de protection de l'environnement et de pratiques sur les marchés du travail ; intéresser le grand public aux négociations, et par ce biais élargir le soutien aux objectifs de l'ALE et des réformes adoptées. Les entreprises se trouveront aussi dans une meilleure position leur permettant de tirer avantage des nouvelles opportunités d'accès au marché Américain et de mieux planifier leurs investissements nouveaux.

La portée des engagements de l'ALE est telle que le Maroc sera amené à gérer une vaste équipe interministérielle de négociateurs, parmi lesquels certains seront sans expérience antérieure avec des homologues américains. Dans l'ensemble, l'équipe pourra bénéficier

d'une meilleure connaissance du processus de formulation de la politique commerciale aux États-Unis et des pressions nationales qui s'exercent sur les négociateurs américains. Les dirigeants marocains ont déjà exprimé un vif intérêt dans certains domaines, notamment les règles d'origine, les questions agricoles, les normes et les clauses de sauvegarde en matière agricole, l'industrie des textiles, les prestations de services, le commerce-électronique et l'environnement.

Application de l'ALE

En conséquence des engagements pris dans le cadre de l'ALE, le Maroc devra passer une nouvelle législation d'application, se conformer à la législation en place et entreprendre certaines mesures réglementaires. Le gros du fardeau de la gestion de l'ALE incombe aux autorités douanières marocaines. L'Administration des douanes marocaines a pris des mesures de modernisation importantes au cours des récentes années, et ses dirigeants envisagent de tisser d'excellents rapports de travail avec la douane américaine. Le Maroc peut s'attendre à de fortes pressions américaines en faveur d'une application proactive des obligations de l'ALE. Les autorités auront besoin d'assistance technique pour faciliter une telle application, en particulier par le biais de la formation dans des domaines tels la protection de la propriété intellectuelle et la conformité aux lois et réglementations régissant la concurrence, la protection de l'environnement, et le bien-être des travailleurs. Les disciplines gouvernementales en matière d'octroi des marchés publics pourront introduire au sein d'un certain nombre d'entités marocaines de nouvelles règles, aboutissant à une croissance de la demande de programmes de formation et de systèmes informatiques. Les dispositions de l'ALE dans le domaine du règlement des différends, des clauses de sauvegarde et des cadres institutionnels vont probablement requérir des changements d'ordre organisationnels au sein de l'administration marocaine.

Réalisation du potentiel de l'ALE

Les autorités marocaines prévoient le plus grand potentiel d'exportation dans les secteurs à forte intensité de main d'œuvre tels le textile, l'électronique, les pièces détachées d'automobile ; les secteurs de service comme le tourisme et l'informatique ; et les agro-industries et la pêche. Pour saisir rapidement et efficacement les chances d'accès à de nouveaux marchés offertes dans le cadre de l'ALE, le secteur privé marocain doit prévoir et identifier de nouveaux marchés d'exportation ; aborder de façon créative son positionnement sur le marché et à l'adéquation des circuits de distribution, et s'assurer un accès aux fonds de roulement et capitaux d'investissement. Le développement des capacités dans le domaine du marketing dépend de l'analyse adéquate des marchés, et de la qualité des rapports existants entre les associations professionnelles marocaines et les groupes d'industries des marchés

d'importation. Les entreprises marocaines doivent également explorer de nouveaux modèles de commerce-électronique pour les ventes et livraisons de produits.

La mise en place de systèmes d'information sur les marchés, en particulier pour les agro-industries, peut aider les petits producteurs marocains à identifier les opportunités d'exportation. Initialement, les exportateurs potentiels doivent se conformer aux diverses réglementations portant sur les normes de sécurité alimentaire et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le gouvernement marocain est en train d'identifier les moyens pour former les producteurs en vue d'améliorer leur conformité aux règles établies ; améliorer les techniques intégrées de gestion contre les insectes nuisibles ; former davantage d'inspecteurs en matière de procédure d'évaluation des risques et mettre à jour les réglementations nationales en vigueur. L'acquisition de moyens de transport et d'équipements informatique peut améliorer l'accès des zones rurales et la qualité de communication entre les inspecteurs sur le terrain et dans les ports, et les autorités du Ministère de l'Agriculture. Le Maroc cherche également de l'assistance technique en matière d'évaluation de sa chaîne de froid, en particulier pour la mise en quarantaine des plantes.

Les exportateurs potentiels marocains de biens manufacturés doivent satisfaire les normes américaines de sécurité, de conception et d'étiquetage. Le Maroc cherche aussi de meilleurs moyens afin de disséminer ces normes dans les entreprises locales et d'introduire l'application de normes nationales à une grande gamme de produits plus large.

Récemment, le gouvernement marocain a mis en place un bureau chargé d'examiner les problèmes des petites et moyennes entreprises (PME). En raison de la demande de crédit émanant de l'Etat destiné au financement des déficits et en raison du fait que le secteur bancaire commercial est très appréhensif aux risques associés, les PME éprouvent des difficultés à trouver le financement adéquat de leurs fonds de roulement et l'expansion des capacités de production permettant d'exploiter de nouvelles opportunités d'exportation. Le Maroc a besoin d'assistance pour créer des programmes de financement novateurs et ciblés.

Le Maroc est en quête de nouveaux investissements américains ou d'autres investissements directs liés à l'ALE. Actuellement, le moment est propice pour initier les activités de promotion afin que les nouveaux investissements soient productifs dès que l'accord entrera en vigueur. Le gouvernement marocain a entamé l'examen des politiques freinant les investissements et accompli des progrès importants dans la création des Centres Régionaux d'Investissement ainsi que des tribunaux de commerce efficaces. Un certain nombre de politiques compliquent encore l'environnement de l'investissement, notamment la réglementation des titres fonciers et la surévaluation du Dirham. Les programmes visant à élargir l'accès à l'éducation, améliorer le développement de la main d'œuvre et la formation professionnelle, peuvent favoriser l'accroissement du réservoir de main d'œuvre disponible aux nouveaux investisseurs. En confirmant son engagement à assurer le respect du droit de propriété intellectuelle par le biais de certaines mesures juridiques visant à protéger les

renseignements fournis sur les demandes de patentes, le Maroc peut promouvoir l'attrait d'investisseurs particuliers, notamment les sociétés pharmaceutiques.

Répondre aux défis à l'ALE

A fil du temps, la baisse des tarifs douaniers sur les produits alimentaires et agricoles de base réduit les prix aux consommateurs intermédiaires et finaux (tels que les éleveurs et les producteurs de volailles). Elle accroît aussi la variabilité des prix intérieurs des produits alimentaires et agricoles. La baisse des prix signale une baisse des profits pour les producteurs de nombreux produits agricoles actuels ; elle peut entraîner une réduction de la demande et de ce fait la baisse des salaires de la main d'œuvre agricole. Le secteur rural marocain est susceptible d'être confronté à une transition difficile vers différents modes de production. Les autorités marocaines ont fait appel au soutien des institutions internationales de développement en vue d'explorer les voies permettant de faciliter la transition du secteur agricole qui occupe actuellement 40 pour cent de la main d'œuvre marocaine. Les mécanismes de soutien des revenus ruraux et des autres secteurs créateurs d'emplois, comme le tourisme rural, ont besoin d'être étudiés de manière plus approfondie . Les programmes de formation et d'éducation faciliteront la transition vers l'emploi dans les industries manufacturières et le secteur des services.

Les autorités marocaines doivent s'assurer que la croissance économique découlant de l'ALE ne sera pas un facteur de dégradation de la qualité de l'environnement. Une évaluation d'impact environnemental de l'accord pourrait aider les négociateurs et les régulateurs à identifier les domaines de vulnérabilité. La négociation de l'ALE représente une occasion pour les dirigeants marocains d'examiner les possibilités d'assistance technique, en particulier pour la conception de la législation sur l'environnement ; les règlements et les mécanismes d'application ; l'identification des besoins de formation ; et l'évaluation des politiques de protection des ressources naturelles et de l'habitat.

Pareillement, la combinaison d'une croissance économique stimulée par l'ALE à des choix politiques appropriés, peut promouvoir l'amélioration de la protection des travailleurs. Les autorités marocaines pourraient explorer les moyens d'une meilleure application des lois régissant le travail des enfants et les programmes visant à éduquer le public sur la question. Dans le cadre du dialogue entre les dirigeants marocains et américains, les régulateurs auront l'occasion de discuter les méthodes susceptibles d'accroître la santé et la sécurité de la main d'œuvre sur les lieux de travail.

Recommandations pour le renforcement des capacités en matière commerciale

Le Maroc a besoin de renforcer ses capacités en matière commerciale (RCC) à chaque étape du processus de l’ALE—notamment, à la préparation aux négociations ; l’exécution des dispositions de l’ALE après les négociations ; la saisie des opportunités de l’ALE ; les réponses aux défis macroéconomiques et de l’environnement des affaires et la préparation du secteur rural à la transition économique. Certaines activités de RCC, recommandées dans ce rapport, pourraient impliquer une assistance étrangère ; d’autres nécessitent des mesures qui seraient mieux réalisées directement par le gouvernement marocain sans participation étrangère ; et d’autres activités encore peuvent bénéficier de la combinaison de plusieurs approches. Les activités recommandées sont agrégées en deux groupes de priorité, à savoir, « haute priorité » et « moyenne priorité » avec un calendrier pour chaque activité. On estime, à titre indicatif, qu’il faudra envisager des ressources allant de 39,5 à 48,3 millions de dollars pour appuyer la totalité des activités du programme. Ces chiffres ne comprennent pas les moyens d’exécution d’un certain nombre d’activités d’évaluation qui sont recommandées, notamment les programmes de formation de la main d’œuvre, de filets de sûreté ruraux sociaux, et de soutien des revenus agricoles.

1. Introduction

Le Président Bush et le Roi Mohammed VI ont annoncé le 23 avril, 2002 leur décision de poursuivre un Accord bilatéral de Libre Echange (ALE).¹ Conformément à l'Acte Bipartisan d'Autorité de Promotion du Commerce de 2002 (Bipartisan Trade Promotion Authority), l'Ambassadeur Zoellick a avisé le Congrès le 1^{er} octobre, 2002 de l'intention du Président d'entamer des négociations formelles avec le Maroc et des objectifs des États-Unis en ce qui concerne les négociations. (Encadré ci-dessous). Liant

l'ALE à des objectifs de développement plus larges, l'Ambassadeur Zoellick a déclaré « qu'un ALE États-Unis-Maroc permettra de soutenir les réformes de grande portée économique et politique qui sont en cours au Maroc, en améliorant les efforts entrepris par le gouvernement marocain afin de revitaliser le commerce et l'investissement et promouvoir un développement durable. » A cette fin, il a observé que « l'Administration (américaine) envisage donc de cibler l'assistance technique au développement actuellement en cours d'exécution pour aider le Maroc à donner suite aux dispositions prises dans le cadre de l'ALE. »²

Pays tolérant en voie de modernisation dans le monde arabe, le Maroc entretient avec les États-Unis—depuis plus de 200 ans—un partenariat vivement renforcé au lendemain du 11 septembre 2001. Les élections législatives qui ont eu lieu en 2002 ont été qualifiées par les observateurs comme étant « libres et justes. » Dans son discours d'octobre 2002 à l'ouverture de l'Assemblée Nationale, le roi Mohammed VI a mentionné la création d'emplois comme étant le souci primordial de « la famille marocaine », requérant une stratégie d'ensemble pour la promotion des investissements ; un cadre réglementaire propice au climat

Les objectifs des États-Unis pour les négociations de l'ALE avec le Maroc couvrent les points suivants :

Echange de biens
Questions douanières et règles d'origine, coopération en matière d'application des lois
Mesures sanitaires et phytosanitaires
Obstacles techniques au commerce
Droits de propriété intellectuelle
Commerce des services
Investissement
Commerce électronique
Marchés publics
Transparence et lutte contre la corruption
Règlement des différends
Remèdes commerciaux
Environnement
Main d'œuvre (y compris le travail des enfants)

¹ Voir <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2002/04/20020423-7.html>

² La lettre d'information de l'Ambassadeur Zoellick est publiée sur le website du Bureau du Représentant Américain pour le Commerce. Voir <http://www.ustr.gov/releases/2002/10/index.shtml>.

des affaires, plus particulièrement dans le domaine du code du travail ; ainsi qu'une réforme dans les domaines de l'éducation et de la formation. Dans l'ensemble, les médias marocains considèrent que le nouveau Premier Ministre du Maroc est un politicien pragmatique doté de qualités commerciales qui lui permettront d'être plus sensible à l'importance des réformes nécessaires à l'amélioration du climat des affaires au Maroc. Les diverses formations politiques du Maroc ont favorablement accueilli les perspectives d'un ALE bilatéral avec les États-Unis.

Le Maroc escompte vivement que l'ALE conduira à l'ouverture de nouveaux marchés ; attirera de nouveaux investissements ; et créera de nouvelles opportunités économiques. Malgré l'Accord d'Association qui existe entre le Maroc et l'Union Européenne, ce marché reste relativement fermé à un certain nombre d'exportations principales marocaines, y compris les agrumes, certains légumes frais et les produits de confection textile. La plupart des produits d'horticulture sont soumis à certaines restrictions d'un complexe système de contingents tarifaires selon la quantité et la saison. En conséquence, le Maroc envisage l'accès au marché américain tant pour les biens agricoles et les produits manufacturés que pour les services, comme composante principale de sa stratégie de diversification économique. Dans le but de satisfaire aux exigences politiques des approbations législatives et de garantir l'acceptation populaire de l'ALE dans les deux pays, il faudra mettre en valeur les avantages tangibles existants pour les deux pays. Pour cela les gouvernements doivent entamer une promotion robuste des ouvertures commerciales qu'offre l'ALE.

Ce rapport vise à identifier les besoins du Maroc liés au commerce et à leur affecter un rang de priorité dans le cadre de la stratégie d'assistance technique qui sera soumise au gouvernement marocain, à l'USAID, et à d'autres agences du gouvernement américain ainsi qu'à d'autres bailleurs de fonds présents au Maroc.³ Dans les chapitres 2, 3, et 4 nous identifions les besoins de renforcement de la capacité commerciale des secteurs publics et privés du Maroc au moment de leur préparation aux négociations de l'ALE, pendant l'exécution des dispositions de l'ALE, ainsi qu'à travers leurs réactions aux nouvelles

³ Dans un récent rapport sur les initiatives américaines de développement de la capacité (RCC) qui ont été offertes à travers le monde on distingue trois types d'assistance. L'assistance « au-delà des frontières » comprend la promotion de la conscience et la poursuite des accords de commerce extérieur, la promotion de la conformité et l'exécution de la part des officiels du gouvernement et des représentants du secteur privé et de la société civile, le marketing, la satisfaction des normes du marché extérieur, et ainsi de suite. L'assistance à la frontière traite des réformes de politique des échanges et de l'application des mécanismes d'échange, les facilités commerciales et la douane. L'assistance « à l'intérieur des frontières » touche les activités liées aux ressources humaines et aux normes applicables à la main d'œuvre, au développement du secteur financier, au développement des infrastructures liées aux échanges, à l'environnement, aux règles régissant la compétition, au développement agricole, aux services ainsi qu'aux questions de gouvernance et de coordination inter-agences. Aux États-Unis on peut compter jusqu'à 30 le nombre d'agences qu'impliquent de telles assistances. Notamment les Départements américains de l'Agriculture, du Commerce, de l'Énergie, de la Justice, du Travail, d'État, du Transport, du Trésor, les Services de la Douane, l'USAID, l'Agence de Protection de l'Environnement, la Banque import-export, la Commission Fédérale du Commerce, l'Administration des Aliments et des Médicaments, le Bureau du Représentant Américain pour le Commerce, la Overseas Private Investment Corporation, le Corps de la Paix, l'Administration des Petites Entreprises et l'Agence pour le Commerce et le Développement. Voir USAID, *United States Government Initiatives to Build Trade Related Capacity in Developing and Transition Countries* (Washington, D.C.: October 2001), http://www.usaid.gov/economic_growth/tradereport/index.html.

opportunités commerciales. Au Chapitre 5 nous présentons les formidables défis macroéconomiques et de l'environnement des affaires à la réalisation des avantages potentiels de l'ALE. Au Chapitre 6 nous discutons de quelle manière le Maroc peut se préparer pour accomplir les ajustements économiques qu'implique l'ALE. Les conclusions relatives au besoin en ressources sont présentées au Chapitre 7.

A travers le rapport nous faisons des recommandations spécifiques devant faire l'objet d'une exécution immédiate en début 2003 au commencement des négociations, des recommandations qui doivent être exécutées durant le processus de négociation et des recommandations qui seront exécutées à long terme. Les éléments de haute priorité sont ceux qui influencent directement les négociations ou qui sont primordiaux au fonctionnement efficace des marchés au Maroc.

L'Annexe A offre la liste des contacts de l'équipe RCC ; l'Annexe B est la liste des sites de l'Internet qui sont en liés aux accords commerciaux des États-Unis ; et l'Annexe C résume l'assistance technique que pourvoient les agences de développement actifs au Maroc en matière commerciale.

2. Préparation des négociations de l’ALE

Les négociateurs marocains ont besoin d’un modèle de référence adéquat pour les négociations. Les dispositions de l’ALE États-Unis–Jordanie pourraient servir d’exemple, mais les dirigeants marocains ont exprimé un vif intérêt aux résultats des négociations bilatérales qui ont eu lieu entre les États-Unis et le Chili dont le secteur céréalier est hautement protégé alors que ses produits horticoles bénéficient d’un accès important au marché américain. Etant donné que l’ALE nécessite un certain nombre de réformes politiques, les cadres marocains doivent commencer par créer un consensus en faveur d’un programme de réformes au sein des départements ministériels et dans le rang des acteurs privés. Les négociateurs marocains doivent également se familiariser avec les objectifs politiques américains contenus dans la législation, énoncés dans les soumissions du secteur privé, et incarnés dans les dispositions des autres accords bilatéraux et mécanismes d’échanges préférentiels. Ainsi préparés, les négociateurs marocains seront à même de cerner les différences notables qui transparaissent par rapport aux accords bilatéraux antérieurs et, ainsi, mettre au point des stratégies de négociation efficaces.

Création du consensus en faveur d’un programme de réforme économique

Les dirigeants marocains cherchent une plus grande ouverture des marchés étrangers à leurs exportateurs par le biais d’un ALE avec les États-Unis. Vu leur expérience dans l’ouverture des principaux marchés nationaux à la concurrence—télécommunications, énergie, transport, et autres industries de prestation de services—ils apprécient que de telles réformes pourront stimuler l’investissement, renforcer la compétitivité, promouvoir la croissance économique et relever le niveau de vie. Ils sont également d’avis qu’une modernisation plus poussée de leur économie est susceptible de donner à la main d’œuvre la mobilité dont elle a besoin pour entamer la transition du secteur agricole aux secteurs des industries et des services.

Afin d'établir un ordre de priorité au programme de politique commerciale avant les négociations de l'ALE, le Maroc doit créer un consensus sur les réformes qui seront nécessaires après les négociations. Le consensus sur les réformes peut être créé à travers une bonne compréhension de leurs impacts et par le biais d'une campagne de promotion visant à vulgariser l'ALE et les réformes qui en découleront dans les communautés, les entreprises et les groupements de la société civile. Les campagnes de vulgarisation permettront aussi aux négociateurs de mieux cerner les défis commerciaux auxquels sont confrontés les opérateurs locaux..

COMPREHENSION DE L'IMPACT DES REFORMES

Les dirigeants marocains ont identifié la nécessité d'une compréhension plus approfondie du « paysage économique général » comme étant leur priorité la plus importante et immédiate. Les décideurs cherchent un aperçu sur les moyens leur permettant d'assurer le transfert de main d'œuvre et de capitaux de l'agriculture traditionnelle au secteur agricole moderne et dans les secteurs ruraux et non ruraux d'emplois non-agricoles à coefficient élevé de main d'œuvre. Ils cherchent à comprendre les effets de ces flux de ressources sur l'économie marocaine, le budget du gouvernement, la société, les régions et les ressources naturelles.⁴ En outre, ils ont exprimé le désir de procéder à une évaluation des avantages compétitifs actuels du Maroc et de trouver les moyens de rehausser ses avantages futurs dans les zones rurales et les secteurs non-agricoles en croissance, notamment l'industrie manufacturière à coefficient élevé de main-d'œuvre, de manière à consolider leurs positions en matière de négociation.⁵

CAMPAGNE DE VULGARISATION AUPRES DU SECTEUR PRIVÉ ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Jusqu'en octobre 2002, les opérateurs du secteur privé ainsi qu'une grande partie de la société civile n'étaient généralement pas conscients des perspectives d'un ALE avec les États-Unis. Parmi les organisations du secteur privé qui ont reçu la visite de l'équipe d'évaluation du RCC, seule la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) avait été invitée par la Direction du Commerce Extérieur du Ministère du Commerce et de l'Industrie à offrir des commentaires sur l'ALE. Ni étude d'impact sectoriel ni identification d'opportunités n'ont été menés.

⁴ Des inquiétudes similaires ont été soulevées en Mexique au cours des deux ou trois années de négociation de l'Accord de Libre Echange Nord Américain. « Il y avait beaucoup de crainte que dans l'agriculture, en particulier dans le secteur du maïs, une libéralisation hâtive pouvait causer des délocalisations importantes de main d'œuvre, » a écrit Nora Lustig dans *Mexico : The Remaking of an Economy*, 2^{ème} édition (Washington, D.C., Brookings Institution, 1998), p. 117. Des modèles d'application développés entre 1990 et 1992 ont permis au Mexique de simuler les effets possibles des mécanismes de libéralisation sur les producteurs de maïs, désagrégés par région et par classe de producteur

⁵ La Banque mondiale a une longue expérience dans ce type d'analyse quantitative au Maroc, et elle pourrait être une source de soutien pour l'élaboration d'un modèle applicable ici.

Les autorités marocaines peuvent envisager une formulation plus poussée de leurs campagnes de vulgarisation dans le secteur privé ainsi que dans les organisations non-gouvernementales (ONG). En associant le secteur privé aux interventions visant à développer des positions offensives et défensives pour les négociations sur la base de leurs propres analyses du potentiel à l'exportation, on peut renforcer la formulation d'une politique nationale favorable à l'acceptation de l'ALE. En tenant compte dès le début des préoccupations de certaines ONG, notamment les groupements de consommateurs, les syndicats, et les environnementalistes, et en les impliquant dans la formulation des positions de la négociation, on peut promouvoir leur adhésion et soutien.

La participation du secteur privé peut contribuer à rapidement cerner les problèmes que les exportateurs rencontrent afin d'accéder avec succès au marché Américain. Finalement, l'implication du secteur privé offre aux exportateurs marocains une longueur d'avance dans la connaissance des « règles du jeu » et leur permet de réagir rapidement aux nouvelles opportunités et d'évaluer les décisions ayant trait à l'efficacité des opérations d'investissement.

Démystification de la politique commerciale des États-Unis

Les dirigeants marocains en charge du commerce possèdent une grande expertise en matière de négociation. Ils ont conclu un Accord d'Association avec l'Union Européenne et des accords de libéralisation avec l'Association européenne de Libre Echange et un certain nombre de pays de la région. Le Maroc a accueilli la signature en 1994 de l'acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay et participe aux négociations multilatérales à l'OMC. Néanmoins, la conclusion de l'ALE avec les États-Unis aura des caractéristiques distinctes que le Maroc devra anticiper au cours de sa préparation pour les négociations.

Les dirigeants marocains bénéficieront d'une connaissance exhaustive approfondie des exigences et contraintes internes auxquelles leurs homologues américains seront confrontés. Ils devraient comprendre les rôles et les intérêts de ceux qui sont impliqués dans la formulation de la politique de commerce international américaine à savoir les cadres de l'administration, le Congrès et son staff, le secteur privé, les ONG, et les instituts de recherche ou les *think tank* privés.⁶ Dans le but de mieux appréhender l'orientation récente de la politique commerciale américaine, les dirigeants marocains doivent examiner les positions

⁶ Une source exceptionnelle d'information générale, I.M. Destler, *American Trade Politics*, 3^{ème} édition, Washington : Institute for International Economics, 1995. Des publications plus récentes, en particulier sur la main d'œuvre et l'environnement, peut s'ajouter à l'étude quelque peu dépassée de Destler. Voir aussi Douglas A. Irwin, *Free Trade Under Fire*, Princeton University Press, 2002.

américaines et les objectifs déclarés dans le cadre des négociations multilatérales en cours.⁷ Les dirigeants marocains devraient également garder à l'esprit les objectifs et les procédures adoptés dans l'Acte Bipartite d'Autorité de Promotion du Commerce de 2002 (H.R. 3009, sections 2101 et seq.).

Identification des options de négociation

L'ALE avec les États-Unis présente des différences significatives par rapport aux autres accords commerciaux préférentiels marocains. Les règles d'origine permettant de déterminer si des produits sont sujets au traitement préférentiel sont généralement spécifiques à chaque accord. Les autres accords préférentiels du Maroc ne comportent pas de dispositions sur les prestations de services, la passation des marchés publics, la protection des droits de propriété intellectuelle ou le commerce-électronique, pas plus qu'ils ne tendent « vers un niveau tarifaire zéro » sur les échanges agricoles. En outre, le Maroc doit s'attendre à l'inclusion de dispositions liées à la main d'œuvre et à l'environnement dans l'ALE. Les activités mises en relief dans ce rapport pourront largement contribuer à l'identification des objectifs généraux pour les négociations. Ils comportent notamment, (1) la considération de la compétitivité relative des exportations marocaines en comparaison à ceux des autres fournisseurs des États-Unis, en particulier les fournisseurs des textiles et de l'habillement, de l'horticulture, et de l'industrie alimentaire ; et (2) une stratégie de modernisation du secteur agricole marocain à long terme.

Une fois munis de leurs objectifs stratégiques, les négociateurs marocains doivent mettre au point des positions spécifiques de négociation. En matière d'accès aux marchés, la règle générale pour les articles tendant vers un niveau de tarifs zéro, ils peuvent appliquer les leçons apprises des négociations bilatérales antérieures. Toutefois ils doivent également tenir compte des dispositions contenues dans les accords bilatéraux américains ainsi que des mécanismes d'échanges préférentiels.⁸ Compte tenu du temps qu'il reste avant les négociations, les autorités marocaines gagneraient à étayer cet effort par le recrutement et le financement à court terme de leurs propres experts en techniques commerciales.

REGLES D'ORIGINE

Les dirigeants marocains des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération et du Commerce et de l'Industrie reconnaissent la nécessité d'une connaissance approfondie des règles d'origine, notamment :

⁷ Le point de départ idéal pour cette collection d'information serait l'USTR (www.ustr.gov), U.S. Department of Agriculture's Economic Research Service (www.ers.usda.gov) et U.S. Department of Commerce's International Trade Administration (www.ita.doc.gov).

⁸ Voir Annexe B des liens web de ces accords et mécanismes.

- Les règles d'origine applicables aux textiles dans le NAFTA et l'ALE avec la Jordanie;
- Les règles spéciales applicables aux textiles et à l'habillement dans le projet de loi *African Growth and Opportunity Act (AGOA)*, le projet de loi *Caribbean Basin Trade Partnership Act (CBTPA)*, le projet de loi *Andean Trade Partnership Act (ATPA)*, et les programmes *Qualifying Industrial Zone (QIZ)* ;
- Dans le cadre de ces programmes les dispositions spéciales d'accès pour les textiles et l'habillement non qualifiés;
- Le traitement anticipé des produits mexicains et canadiens et leur contenu par rapport au traitement du contenu de l'Etat membre dans les accords marocains conclus avec l'Union Européenne;
- Les effets des différents mécanismes cumulatifs; et
- Les avantages relatifs des règles d'origine généralisées par rapport aux règles applicables à des produits spécifiques, en termes d'avantages et de fardeau pour les négociations.

SECTEUR DES SERVICES

Les cadres du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et du Ministère du Commerce et de l'Industrie ont besoin d'aide pour se préparer aux négociations sur les services. Pour définir des positions efficaces en matière de négociation, les marocains doivent penser de façon stratégique à l'évolution à long terme et du potentiel à l'export du secteur des services.. Le gouvernement marocain ne dispose pas d'études sur les effets de la libéralisation liés aux Accords Généraux sur le Commerce et les Services (AGCS) ou les effets des récentes réformes des télécommunications et des services financiers sur l'économie marocaine.⁹ Les officiels n'ont notamment pas considéré la compétitivité relative du Maroc au niveau mondial dans le secteur des services. Les autorités marocaines ont spécifiquement identifié le besoin d'examiner :

- Comment les limites d'accès des particuliers au marché des devises complique la possibilité pour le Maroc de consommer les services disponibles à l'étranger;
- Les rapports existants entre les négociations bilatérales sur les services et les négociations qui sont actuellement en cours à Genève sur les services ;
- Les attentes des États-Unis concernant la couverture générale des services, notamment l'audiovisuel, au-delà de celles qui sont énumérées dans l'actuel barème marocain de l'AGCS; et
- Les avantages d'une liste « négative » de réserve par rapport à une liste « positive » d'engagements en ce qui concerne la couverture des services.

⁹ En juillet 2002, le Centre Marocain de Promotion des Exportations (CMPE) a déclaré qu'il préparerait une revue du secteur des services au Maroc, grâce à un appui financier de l'UE. Ce rapport aurait du être prêt à la fin de l'année 2002.

PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Au Maroc les procédures de passation des marchés publics sont transparentes et généralement appliquées au niveau national. Toutefois, le Maroc n'est ni signataire ni observateur de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP). Un ALE avec les États-Unis représenterait la première obligation de gouvernement à gouvernement en matière de passation des marchés. Les autorités marocaines ont observé que ni le Chili ni le Mexique ne sont signataires de l'AMP, mais que par contre le NAFTA et l'ALE États-Unis–Chili, contiennent des obligations sur la passation des marchés de biens et services.¹⁰

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les dirigeants marocains en charge des droits de propriété intellectuelle (DPI) ont déjà fait un examen détaillé de l'ALE États-Unis–Jordanie. Ils ont demandé des clarifications sur un certain nombre de dispositions, en particulier sur les exceptions applicables à certains accords multilatéraux. Les équipes de négociateurs couvriront ces questions, mais au cas où aurait lieu le voyage de familiarisation qui a été suggéré, les dirigeants américains et marocains pourraient se consulter à l'avance. Les dirigeants marocains ont également exprimé le besoin de faire une évaluation plus poussée des méthodes actuelles d'application eut égard aux attentes présumées des Américains, conformément aux mécanismes d'application de l'ALE États-Unis–Jordanie (Article 4, para. 24 à 28, et protocoles d'accord y relatifs).

COMMERCE-ELECTRONIQUE

Les dirigeants marocains considèrent le commerce-électronique comme étant une priorité nationale. En raison du fait que les responsabilités de réglementation sont situées dans plusieurs bureaux différents et que les efforts de coordination ne sont pas bien avancés, le processus de détermination d'une position de négociation peut présenter des difficultés particulières. L'approche fragmentée de l'OMC dans le domaine du commerce-électronique ne permet pas de promouvoir une coordination des décisions politiques dans ce domaine. Les règlements applicables au taux de change méritent d'être examinés dans l'évaluation générale et la conception des règles du commerce-électronique car la réglementation marocaine en matière de convertibilité de la monnaie empêche les paiements des importations directes des particuliers par le biais de l'Internet, bien qu'ils soient possibles d'une entreprise à l'autre.

¹⁰L'AMP ne couvre que la passation des marchés sur les biens. Voir résumé de l'Accord de Libre Echange États-Unis–Chili, conclue le 11 décembre 2002 sur http://www.ustr.gov/regions/whemisphere/samerica/2002-12-11-chile_summary.pdf.

AGRICULTURE

Dans ce domaine les positions de négociations dépendront de l'identification d'objectifs à long terme. Les conditions transitoires et les perspectives d'introduire de nouvelles cultures ou de cultures non-traditionnelles détermineront les offres d'étapes de démantèlement des droits. Les dirigeants marocains ont exprimé leur intérêt aux mécanismes d'accès au marché agricole tels qu'incarnés dans d'autres accords bilatéraux américains, en particulier le NAFTA et ses diverses dispositions de sauvegarde. Pareillement, ils ont exprimé leur intérêt à l'ALE États-Unis–Chili, parce qu'au Chili aussi, bien que le marché national du blé soit fortement protégé, ce pays est parvenu à s'assurer un important accès au marché horticole américain. S'agissant des normes sanitaires et phytosanitaires, l'intérêt des négociateurs marocains s'était porté sur les dispositions de l'ALE États-Unis–Jordanie, en particulier aux exceptions (clarification du GATT [AGTC] Article XX (b) et (g)) ainsi qu'à la Déclaration Conjointe attachée aux questions de l'OMC (para. 5)).

ENVIRONNEMENT

Durant la visite de l'équipe de RCC en octobre 2002, les officiels marocains n'avaient pas encore pris la décision de faire une évaluation d'impact environnemental de l'ALE en perspective avec les États-Unis. Cette évaluation permettra aux négociateurs d'identifier les effets de différentes positions de négociation sur l'environnement et d'identifier les besoins futurs d'assistance technique visant à rehausser la protection de l'environnement, terre ferme et ressources naturelles, y compris les eaux, la faune et son habitat.

Recommandations

HAUTE PRIORITY

- *Préparer des rapports sectoriels d'étude analytique.* Sur la base des études disponibles et la contribution d'experts locaux, les dirigeants marocains devraient prévoir les effets anticipés de l'ALE sur l'économie marocaine, le budget du gouvernement, la société, les régions et les ressources naturelles. **Calendrier:** Début 2003.
- *Organiser des missions de familiarisation pour les négociateurs.* Le Maroc devrait rechercher le financement permettant d'envoyer les chefs de l'équipe de négociation en mission aux États-Unis.¹¹ Les Marocains pourraient ainsi rencontrer leurs homologues de l'USTR en vue d'engager des discussions sur les questions principales, y compris les DPI, et s'informer du système américain de commission consultative sur le commerce. Ils

¹¹ En octobre 2002, plusieurs officiels du Ministère des Affaires Etrangères, Département de l'Environnement, et un certain nombre d'ONG partisans de l'environnement ont effectué un voyage en vue de se sensibiliser aux soucis des États-Unis liés à l'environnement et la libéralisation des échanges.

pourraient rencontrer des membres du staff du Congrès, des représentants d'organisations de commerce (notamment, le Conseil National du Commerce Extérieur, la Coalition des Prestataires de Services et les autres groupements intéressés aux questions liées au DPI¹²), et des représentants de syndicats et d'ONG. Au cas où un voyage séparé serait impossible, ces rencontres pourraient toujours avoir lieu au cours d'un premier round de négociation à Washington. **Calendrier** : Début 2003.

- **Organiser un séminaire de formation sur la politique commerciale des États-Unis.** Pour atteindre un auditoire plus important de dirigeants marocains, le gouvernement devrait organiser un séminaire de deux à trois jours à Rabat en vue de familiariser les négociateurs avec la « scène » de la politique commerciale américaine et aussi pour assurer une compréhension totale des objectifs des États-Unis tels qu'élaborés dans la législation et dans les lettres de communication avec le Congrès américain du 1^{er} octobre de M. Zoellick. **Calendrier**: Début 2003.
- **Mettre en place une commission inter-agence en charge du commerce-électronique.** Le Maroc devrait mettre en place une commission technique interministérielle, pourvue de responsabilités clairement définies, afin d'élaborer un mécanisme réglementaire applicable au commerce-électronique. Cette commission sera soumise à un emploi du temps strict et jalonné ainsi qu'à de fréquentes consultations avec les opérateurs du secteur privé. L'assistance étrangère pourrait être recherchée auprès du Conseil des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), du Centre international du commerce (CIC) ou encore des bailleurs de fonds bilatéraux. **Delai** : Début 2003.
- **Entreprendre une évaluation d'impact environnemental.** Le Maroc devrait préparer une revue systématique des effets potentiels de l'ALE sur l'environnement marocain et solliciter les commentaires du public. Le Maroc aurait besoin de s'orienter sur les principes de la revue environnementale des accords de commerce et s'assurer la formation requise en vue de la préparer. **Calendrier** : Début 2003.

MOYENNE PRIORITE

- **Collecter des informations plus détaillées sur l'impact sectoriel des options de libéralisation.** Les dirigeants ont demandé des détails complémentaires et, là où cela est possible, des données quantitatives sur l'impact des options de libéralisation des échanges sur l'emploi, les revenus, les finances publiques, les besoins d'investissement, les régions et l'usage des ressources naturelles dans de nombreux secteurs. Puisqu'il faudra davantage de temps pour construire ces modèles d'impact, cette phase d'activité devra être menée dans le courant de la période de négociation de l'ALE.¹³ **Calendrier**: 2003.

¹² Ces groupements pourraient comprendre les Chercheurs et Fabricants de Produits Pharmaceutiques, l'Association Cinématographique, et l'Industrie d'Enregistrement d'Œuvres Musicales des États-Unis.

¹³ Il a fallu près de six mois à une équipe de quatre personnes de l'Université Mohammed V pour construire un modèle statistique de CGE en 1990-1991 à partir des matrices de comptabilité nationale de 1985. Avec des

- *Impliquer le secteur privé et les ONG dans la formulation d'une politique nationale des échanges.* Le Maroc devrait créer des mécanismes structurés visant à impliquer le secteur privé et les ONG dans la formulation d'une politique nationale du commerce. Un modèle à poursuivre serait possiblement les procédures utilisées par les commissions consultatives aux États-Unis.¹⁴ Il faudrait une rallonge au séminaire de formation recommandé sur la politique américaine des échanges pour inclure le volet familiarisation avec les institutions et procédures américaines en matière de formulation de la politique des échanges, y compris le rôle des conseillers du secteur privé. Les activités d'une série de dialogues transatlantiques États-Unis—Union Européenne pourra aussi servir d'exemple.¹⁵
Calendrier: Début 2003.
- *Développer une base de données statistiques et une étude d'impact de l'AGCS et d'autres formes de libéralisation des prestations des services sur l'économie nationale.* Les dirigeants pourraient puiser dans les institutions d'études supérieures marocaines les ressources permettant de mettre en place une banque de données statistiques sur l'impact possible de l'AGCS et autres modes de libéralisation sur l'économie nationale. Ils peuvent recourir à l'expertise du CNUCED ou de la CIC dans l'application des critères indicatifs internationaux visant à mesurer la compétitivité et évaluer les mérites, au niveau international, des principales initiatives politiques des autres pays, à la fois développés et en voie de développement. Ils peuvent examiner leurs propres industries de services et leurs réglementations pour déterminer les possibilités d'exportation en fonction du type de service et de la destination et pour identifier les éléments principaux qui freinent les exportations de services sur les marchés étrangers. En outre, ils peuvent considérer les liens naturels entre les exportations de biens et services, notamment les liens entre équipements d'ordinateurs et services de logiciels ou encore outils de diagnostic et formation.
Calendrier: 2003.
- *Assurer la formation en matière de négociation liée aux services.* Les dirigeants marocains peuvent recourir à des experts indépendants en matière de négociation liée aux prestations de services. Les États-Unis ont financé ce type de formation en Amérique Latine, et l'OMC pourvoit une formation semblable. Bien qu'à ce jour les demandes ou offres de services de formation soient engendrés par les besoins des négociations multilatérales en cours, cette formation peut, néanmoins, offrir des connaissances intimes permettant une plus large application (horizontalement) des dispositions de la libéralisation et une approche « expression des réservations » des négociations. **Calendrier:** 2003.
- *Rendre la passation des marchés publics plus prévisible.* Parallèlement aux négociations les dirigeants marocains pourraient recourir à des experts pour concevoir des modèles visant à rendre les procédures de passation des marchés plus prévisibles (d'abord en identifiant une application conséquente des préférences nationales), ensuite en créant une rallonge

sources d'information disponibles de nos jours, une analyse quantitative détaillée prendrait moins de temps, mais on ne doit pas sous-estimer les conditions générales.

¹⁴ Voir <http://www.ustr.gov/outreach/advise.shtml>.

¹⁵ Voir <http://www.tabd.org> and <http://www.tacd.org>.

systematiquement des procédures à la passation des marchés régionaux ainsi que la passation des marchés des entreprises gérées par l'Etat. Les autorités marocaines pourront envisager l'application des règles de passation des marchés aux soumissions pour concessions offertes par le biais de l'office de la privatisation. Il existe à la Banque mondiale et à l'OMC un certain nombre de programmes visant à faciliter la conception et l'exécution des règles de passation des marchés. **Calendrier:** 2003.

3. L'exécution des obligations de l'ALE

Conformément aux dispositions prises dans le cadre de l'ALE, le Maroc doit créer une nouvelle législation, conformer la législation en place et prendre des mesures de réglementation. Il faudra mettre en place une législation ou une réglementation dans les domaines des services douaniers, des mesures de sauvegarde, de la propriété intellectuelle, du séjour temporaire des personnes en voyage d'affaires, de certains secteurs de services, de la passation des marchés publics et des services généraux et institutionnels. Certains mécanismes tels le règlement des différends, les clauses de sauvegarde et les dispositions institutionnelles nécessitent probablement des nouvelles agences au sein du gouvernement marocain. Par exemple, à l'heure actuelle, il n'existe pas d'entité administrative séparée pour déterminer les dommages, même dans le cadre des nombreuses dispositions de l'OMC. Le Maroc pourrait bénéficier de l'aide des agences multilatérales de commerce pour promouvoir la compréhension des mécanismes multilatéraux dans le domaine des remèdes et des sauvegardes. L'OMC a pourvu ce type de formation dans le passé.

Administration des douanes et facilitation des échanges

Au cours des années dernières, la douane marocaine a procédé à des réformes importantes pour se conformer aux normes internationales susceptibles d'abaisser les obstacles au commerce international. Toutefois, l'Administration marocaine des douanes signale que les questions de souveraineté sont susceptibles de limiter la collaboration dans le domaine de l'audit. Les services marocains et américains ont déjà œuvré de pair pour initier des discussions d'agence à agence axées sur des activités générales de coopération. Le traitement réservé à la question de visa pour l'industrie des textiles, dépendra au demeurant, des règles d'origine qui seront insérées dans l'ALE. Le Maroc s'est déjà familiarisé à des conditions semblables dans le cadre de ses échanges commerciaux avec l'Europe. Néanmoins, l'introduction de règles d'origine complémentaires dans le cadre de l'ALE États-Unis – Maroc peut exercer de nouvelles pressions sur les capacités de la douane marocaine.

Les sociétés étrangères qui opèrent au Maroc sont d'avis que la douane marocaine a largement progressé sur les voies de la modernisation au cours des années dernières.¹⁶ Les prestataires des services dans la facilitation des échanges sont parfois inefficaces, y compris les acheminements de cargos et les services bancaires, qui sont rarement informatisés. On peut s'attendre à ce que les négociations de l'ALE facilitent l'ouverture de ces services à la concurrence étrangère.

Droits de propriété intellectuelle

En mars de l'an 2000, le Maroc a publié un projet de loi portant sur le droit de propriété intellectuelle. Il renferme la législation sur les patentes et dépôt de marques visant à aligner le Maroc sur les obligations du traité de l'OMC portant sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Toutefois, faute de mécanisme de réglementation, la nouvelle législation des patentes n'est pas encore entrée en vigueur. Partant, les investisseurs étrangers d'un certain nombre d'industries sensibles, comme les produits pharmaceutiques et les entreprises agricoles actives dans le domaine de la dissémination de nouvelles variétés de plantes et méthodes d'élevage, sont réticents à l'égard du marché marocain.

La piraterie reste un problème majeur. Le Maroc n'est pas bien équipé pour appliquer les dispositions du droit de propriété intellectuelle mais il a réagi favorablement aux allégations et aux accusations dressées par les détenteurs de droits, en particulier les propriétaires de logiciels. Le Maroc a entrepris une campagne d'information du public sur l'importance du respect du droit de propriété intellectuelle et de sa signification, notamment, pour les artistes marocains.

Passation des marchés publics

Dans l'ensemble, les procédures marocaines de passation des marchés sont transparentes et efficaces. Ils peuvent bénéficier d'un usage plus poussé des moyens de communications électroniques et de la mise en œuvre d'un programme de formation des cadres, en particulier au niveau régional. On peut s'attendre à ce que l'ALE soit une première dans la création d'obligations internationales pour le Maroc en matière de passation des marchés. Le Maroc doit donc mettre en place des mécanismes et entreprendre la formation des cadres dans ce domaine.

¹⁶ Voir *AMCHAM 2001 Survey: A Survey of Executive Perceptions About Business and Investing in Morocco*. Casablanca: Chambre Américaine de Commerce au Maroc, 2001. www.amcham-morocco.com/publications.html.

Obstacles techniques au commerce et normes des produits

Au Maroc les procédures d'adoption de normes, notamment l'inclusion des commentaires de l'étranger, sont plutôt sophistiquées et généralement conformes aux conditions de l'OMC. Le nombre de produits soumis aux normes nationales n'est pas important mais il devrait s'accroître dans l'avenir. Les exportateurs américains semblent capables de se conformer aux conditions d'étiquetage, telles que révisées en juin 2002.¹⁷

Environnement

Le voyage d'étude environnementale effectué aux États-Unis en octobre 2002, a permis aux dirigeants marocains de faire une meilleure approche des positions de la politique américaine du commerce et de l'environnement. Les cadres marocains ont demandé des informations plus détaillées des programmes de coopération technique sur l'environnement liés à l'ALE États-Unis–Jordanie (par exemple, des copies des protocoles d'accord et programmes de travail). Ils ont également demandé des copies des lois américaines régissant la protection de l'environnement. Dans la mesure où le modèle États-Unis–Jordanie s'avèrerait satisfaisant, d'assistance technique découlerait naturellement de la négociation (parallèlement à l'ALE) d'un Communiqué Commun sur la Coopération Technique Environnementale ainsi que la mise en place probable d'un Forum Conjoint sur la Coopération Technique Environnementale. D'autres activités liées à l'exécution seront entreprises indépendamment.

Main d'œuvre

Les dispositions de l'ALE en elles-mêmes portent sur l'application des mesures de réglementations nationales liées aux relations industrielles, telles que les conditions de travail, y compris les accidents de travail et la maladie, le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants. Le Maroc dispose depuis longtemps d'un cadre réglementaire dans chacun de ces domaines, bien que la capacité d'application des règlements soit faible. En outre, le code marocain du travail renforce la rigidité du marché du travail à travers les difficultés de licenciement des travailleurs redondants. Ce qui contribue à garder une main d'œuvre non productive sur les listes de paye et réduit la possibilité pour l'entreprise d'embaucher des travailleurs pourvus de nouvelles qualifications. La faiblesse de la capacité d'investigation des cas d'infraction au code du travail et d'arbitrage des disputes industrielles mineures ont alimenté l'existence d'un climat favorable aux arrêts de travail par rapport à l'arbitrage. Ce qui, à son tour, décourage les investissements interne et étrangère dans de nouvelles activités

¹⁷ Aziz Abdelali, "Maroc: Normes et règlements d'importation des produits alimentaires et agricoles, Rapport du pays 2002." Ambassade des Etats-Unis, Rabat, Morocco.
www.fas.usda.gov/gainfiles/200208/145783499.pdf.

ayant un coefficient élevé de main d'œuvre. Ce type de climat représente aussi une incitation pour les entreprises à faire un plus grand usage de travailleurs temporaires dans des conditions moins bonnes et, peut-être aussi, des conditions de travail moins optimales. Le recours à la main d'œuvre temporaire à titre intérimaire décourage également les entreprises à investir dans la formation du personnel.

Les autorités marocaines sont conscientes de ces questions, et le Roi a annoncé que le passage d'un nouveau code du travail est à l'ordre du jour de son gouvernement pour l'année 2003. En plus des considérations réglementaires spécifiques à l'ALE, les dirigeants doivent examiner les questions économiques qui influencent le coût de la main d'œuvre par rapport aux autres facteurs de production sur le marché local (voir section traitant « Expansion de l'emploi. »)

Politiques de la concurrence

Le Maroc s'est considérablement démarqué du type d'économie dans laquelle les agences étatiques fixent les prix des biens et services. Dans le passé, la Direction des Prix fixait les prix de nombreux biens. De nos jours, sa compétence se limite à la fixation de prix et de compétition de 20 produits. La loi sur la liberté des prix et la concurrence est entrée en vigueur depuis l'an 2001 et un conseil en charge de la concurrence a été mis en place en janvier 2002. Les campagnes de sensibilisation du public sont en cours pour expliquer la nouvelle loi aux organisations, aux associations professionnelles et aux chambres de commerce.

La politique de surveillance de la concurrence qui est en perspective peut bénéficier d'un dialogue international avec des professionnels expérimentés à mesure que le Maroc met en place son régime réglementaire. La Commission Fédérale du Commerce (FTC) des États-Unis, en partenariat avec la Direction Anti-Trust du Ministère de la Justice, a mis en place dans diverses régions un programme d'assistance technique financé par l'USAID à l'appui de l'exécution des lois et normes liées à la concurrence.¹⁸ Récemment, la FTC devient active en Tunisie et cherche à élargir son champ d'action à travers le Maghreb en vue de fournir des services au niveau régional.

¹⁸ Voir OCDE Forum Global sur la Concurrence, "The United States Experience in Competition Law Technical Assistance: A Ten Year Perspective," rapport de la Commission Fédérale du Commerce et du Ministère de la Justice, Division Anti-Trust, CCNM/GF/COMP/WD (2002) 20 février, 2002, <http://www.oecd.org/pdf/M00025000/M00025781.pdf>

Recommandations

HAUTE PRIORITE

- **Identifier les réformes législatives nécessaires à l'exécution de l'ALE.** Les dirigeants marocains auraient besoin d'assistance pour identifier les réformes législatives nécessaires et pour rédiger des projets de lois et réglementations à la fin des négociations de l'ALE. **Calendrier :** 2004.
- **Pourvoir une formation dans le domaine des règles d'origine et des nouvelles conditions douanières.** Les dirigeants marocains auraient besoin d'une formation à court terme pour familiariser les autorités douanières aux nouvelles règles d'origine et dispositions douanières. **Calendrier :** 2004.
- **Renforcer l'application de la réglementation du DPI.** Les cadres marocains devraient envisager la création d'un procureur spécial en charge des poursuites judiciaires des cas d'infraction aux DPI. Les dirigeants auraient besoin d'aide dans le domaine de la formation permettant à la police et aux procureurs d'effectuer des poursuites judiciaires. Ils devraient également chercher la formation pour des juges qui traitent des cas impliquant des cas d'infraction aux DPI.¹⁹ **Calendrier :** Début 2003.
- **Protéger la confidentialité des renseignements fournis sur les demandes de patente.** Le Maroc devrait introduire une réglementation visant à assurer la confidentialité des renseignements contenus dans les demandes de patente afin de créer un climat plus propice à l'investissement, en particulier pour ce qui concerne l'industrie pharmaceutique. **Calendrier :** Début 2003.
- **Créer des DPI applicables aux travaux liés à la génétique des animaux et des plantes.** Les dirigeants marocains auraient besoin d'une assistance étrangère pour la conception de programmes visant à réglementer les droits de propriété intellectuelle liés à la génétique des animaux et des plantes, y compris les équipements de test, les inspecteurs, et l'application des lois en vigueur. **Calendrier :** Début 2003.
- **Pourvoir une formation dans le domaine de l'évaluation environnementale, des inspections, et des décisions.** Le Maroc aurait besoin d'aide pour former ses formateurs et ses cadres environnementalistes dans le domaine de la conception des évaluations d'impact environnemental, le calcul et la gestion des risques, et les incitations économiques favorables à la prise des décisions liées aux questions environnementales. **Calendrier :** 2003.
- **Créer des moyens d'application de la législation sur l'environnement.** Le gros de la législation marocaine sur l'environnement est en « en voie de développement » en ce se

¹⁹ Le 6 novembre, 2002, l'USAID a signé un contrat de 2,3 millions de dollars pour aider le Maroc à réviser les lois commerciales et améliorer l'administration de la justice dans le commerce. La révision des lois, réglementations et procédures d'application visant à protéger les DPI est mentionnée dans l'accord de don entre l'USAID et le ministère de la Justice.

sens qu'une partie seulement de la Chambre des Députés l'a adopté, y compris la loi fondamentale sur la protection de l'environnement, la loi sur la qualité de l'air et la loi requerrant des études d'impact environnemental pour les projets industriels. Le Maroc devrait mettre en œuvre des mécanismes d'application de cette législation. La pénurie de ressources d'application reste entendue. Peu d'actions sont actuellement entreprises dans le domaine de l'application des mesures, tandis que les pouvoirs permettant aux procureurs d'engager des poursuites ne sont pas encore en vigueur. Le Maroc aurait besoin d'aide pour créer une réglementation. **Calendrier** : 2003-2006.

- **Pourvoir une formation dans le domaine du droit du travail.** Le Maroc aurait besoin de former des représentants du patronat, des leaders de syndicats et des membres du personnel du Ministère du Travail. Une formation dans le domaine des techniques de négociations collectives, de médiation, de réconciliation et de résolution des disputes s'avèrerait utile. Le rehaussement de la capacité d'inspection du Ministère du Travail permettrait aussi de résoudre les disputes de moindre importance et d'éviter des grèves de grande envergure.²⁰ **Calendrier** : 2003-2006.
- **Réviser les lois régissant les accidents du travail et la maladie.** Les autorités marocaines devraient réviser les réglementations qui sont en place dans le domaine des accidents du travail et de la maladie pour assurer leur conformité aux normes internationales applicables et établir l'adéquation des pénalités visant à dissuader. **Calendrier** : 2003.
- **Rechercher une assistance dans le domaine de l'application des lois de concurrence.** Le Maroc devrait poursuivre un plan bilatéral d'assistance technique dans le domaine de l'application des lois de concurrence. Des conseillers-résidents en la matière pourraient épauler la Direction de la Concurrence dans ses enquêtes locales et ses missions de formation de courte durée en techniques d'investigation. D'autres activités, comme la formation des procureurs et de la judiciaire, pourraient y être ajoutées. **Calendrier** : 2003-2006.

PRIORITE MOYENNE

- **Faire usage de la documentation électronique et traduire la réglementation douanière en anglais.** Les dirigeants marocains devraient chercher à promouvoir l'usage plus généralisé de la documentation électronique et traduire la réglementation douanière marocaine en anglais. **Calendrier** : 2004.
- **Identifier les mesures institutionnelles et créer de nouvelles règles organisationnelles.** Les cadres marocains devraient s'assurer l'aide nécessaire pour identifier les structures

²⁰ La Division Internationale de la Main d'œuvre du Département du Travail (DOL/ILAB) finance une contribution de 1,5 millions de dollars à un projet de l'ILO qui traite ces questions, pour améliorer les relations industrielles marocaines par un dialogue entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. DOL/ILAB envisage également l'octroi d'un don pour l'exercice 2003 en vue de traiter les questions d'opportunité économique et de revenu auxquelles seront confrontés les travailleurs en conséquence de l'ALE.

administratives applicables à des nouvelles organisations. Ils devraient pourvoir une formation adéquate à ceux qui seront en charge de nouvelles responsabilités, en particulier ceux qui déterminent le préjudice dans les cas de sauvegarde et de remèdes commerciaux.

Calendrier : 2004.

- ***Assurer une large publicité à la passation des marchés et rationaliser les soumissions.*** Les dirigeants marocains devraient assurer une plus large publicité aux opportunités de passation des marchés, y compris la transmission électronique multilingue, et rationaliser les soumissions, en particulier par le biais de la soumission électronique. La Banque mondiale et le Centre International du Commerce (CIC) sont des sources potentielles d'assistance. **Calendrier :** 2003.
- ***Pourvoir une formation dans le domaine de la passation des marchés.*** Le Maroc aurait besoin d'aide pour former les cadres des administrations locales et des entreprises d'Etat en techniques de passation des marchés. La formation devrait couvrir les biens et les services. **Calendrier :** 2004.
- ***Communiquer les normes de sécurité et de qualité et pourvoir une formation.*** Puisqu'ils devraient rallonger la liste des biens soumis au normes, les dirigeants marocains devraient rechercher un appui visant à disséminer des informations sur les normes de sécurité et de qualité, solliciter les points de vue des bénéficiaires et pourvoir une formation aux cadres. **Calendrier :** 2003-2006.

4. La saisie des opportunités offertes dans le cadre de l’ALE

Pour saisir efficacement les nouvelles opportunités d’ouverture du marché à travers l’ALE, le secteur privé marocain, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), doivent être en mesure de prévoir et reconnaître les nouveaux marchés d’exportation, adopter une attitude créative à l’égard des positions du marché et l’adéquation des circuits de distribution et s’assurer la disponibilité des fonds de roulement et capitaux d’investissement.

Identification des opportunités de marchés d’exportation

En raison du fait que le secteur d’exportation marocain s’est surtout focalisé sur le marché européen, ont été fournis dans la recherche d’opportunités concrètes et de partenaires sur le marché américain. Faute de connaissances de ce marché, les entreprises marocaines estiment qu’il est trop vaste et trop complexe pour être correctement cerné par les entrepreneurs locaux. Hormis certains produits comme les anchois, les produits électronique et l’habillement, les exportations marocaines aux États-Unis sont irrégulières et ne représentant qu’environ 3 pour cent de la totalité des exportations nationales. Néanmoins, les exportateurs marocains sont généralement optimistes quant aux opportunités qu’offrirait l’ALE avec les États-Unis. Les secteurs ayant le plus grand potentiel à l’exportation comprennent les industries manufacturières à coefficient élevé de main d’œuvre, y compris les textiles, les produits électroniques et les pièces détachées automobiles, les industries des services (tourisme, informatique) et l’agrobusiness (l’agriculture, l’agro-industrie et pêches).²¹

²¹ Philip C. Abbott, Touhami Adbdelkahalek, and B. Lynn Salinger, *Perspectives futures des relations d’investissement et de commerce entre le Maroc et les États-Unis*. Préparé à l’usage de l’Accord-cadre américano-marocain pour le Commerce et l’Investissement. Cambridge, MA : Associates for International Resources and Development, 2000 ; Saâd Belghazi, Daniel Plunkett, et B. Lynn Salinger, *Opportunités pour l’Amélioration du Commerce et des Investissements entre le Maroc et les États-Unis d’Amérique*. Préparé à l’usage du Ministère marocain du Commerce, de l’Industrie, de l’Energie et des Mines, avec l’appui de l’U.S. Trade and Development Agency. Cambridge, MA: Associates for International Resources and Development, 2002.

De meilleures capacités en marketing dépendent de l'analyse des marchés potentiels et des relations établies entre les associations professionnelles marocaines et les groupements d'industries dans les marchés d'importation. Les contraintes en ressources limitent souvent ces relations. C'est ainsi que, pour initier des exportations du Maroc, les acheteurs ou investisseurs étrangers se chargent habituellement de la fonction marketing et veillent à ce que les entreprises locales puissent satisfaire les normes et spécifications établies. Ceci a pour conséquence d'atrophier les capacités commerciales de nombreuses entreprises orientées vers l'exportation. Les entreprises locales ou consultants pourraient embaucher des cabinets spécialisées en recherche marketing dans les marchés ciblés, mais ceci peut se révéler onéreux et les ressources publiques ou des bailleurs de fonds peuvent seulement aller jusqu'à un certain point. Les associations professionnelles marocaines ne sont pas capables de satisfaire la demande de leurs membres en matière d'établissement de liaisons commerciales avec des entreprises étrangères ou de propagation ou génération d'informations précises et utilisables du marché. Le renforcement des capacités de marketing et de communication des associations choisies aidera à surmonter les distances informationnelles qui ont handicapé quelques secteurs à explorer les marchés non traditionnels et à établissant des rapports commerciaux avec de nouveaux partenaires.

Selon un observateur expérimenté dans le secteur des exportations au Maroc, l'assistance technique en marketing conduit généralement à la modification d'un produit ou de son emballage ou à des changements des habitudes commerciales du producteur. Les producteurs pourraient avoir besoin de fixer des normes afin de répondre aux demandes d'information émanant d'acheteurs potentiels, de s'assurer que les offres sont faites dans le langage adéquat ou répondent aux conditions d'étiquetage désirées; ils peuvent adapter les procédés de fabrication, mettre sur pied des groupes de focalisation dans le pays cible pour tester l'acceptabilité d'un produit ou concevoir des campagnes de roll-out visant à promouvoir les entrées en masse.²²

SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

La capacité de l'agrobusiness marocain à identifier les marchés d'exportation dépend de leur taille et leur capacité d'affréter en larges volumes. Les exportateurs des agrumes, de la tomate, et des fleurs ont développé une expertise dans le domaine alors que les petits exportateurs d'horticulture sont moins agressifs et incapables de se permettre des études détaillées des marchés étrangers.

Les exportateurs marocains des produits agricoles et de la pêche se sont adaptés au marché européen qui leur offre des opportunités saisonnières. Parallèlement, la Politique Agricole Commune (PAC), qui subventionne les exportateurs agricoles et fermiers européens, constitue un frein aux exportations agricoles du Maroc dans l'Union Européenne et aux États-

²² Communication personnelle, Don Humpal, ancien chef d'équipe, Projet de Promotion de l'Agrobusiness Marocain, Development Alternatives Inc., Bethesda, MD.

Unis. Par exemple, les exportations marocaines d’olives en tranches vers les États-Unis ont souffert de manière importante quand les concurrents espagnols pouvaient vendre à 20 pour cent moins cher à cause des subventions à l’exportation.

En dehors des grandes entreprises qui investissent dans des études de marché et qui ont créé des liens avec les distributeurs aux États-Unis, les secteurs de l’agrobusiness et de l’agriculture ne comprennent ni les besoins ni la structure du marché américain. Les opérateurs de certains sous secteurs sont d’avis que les questions de transport et de volume sont un frein à la pénétration du marché. Néanmoins, certaines entreprises marocaines, notamment les producteurs d’anchois et de sardines, ont réussi à percer le marché et à entretenir des relations avec des partenaires américains malgré ces difficultés. Les secteurs de l’agriculture et de la pêche peuvent largement bénéficier de la mise en place d’un système d’information sur les marchés à l’instar des projets d’assistance en marketing que l’USAID a déjà introduit au Maroc²³ et d’autres pays.²⁴

SECTEUR DE L’ÉLEVAGE

Les perspectives de l’impact de l’ALE sur le secteur de l’élevage sont bonnes pour les entreprises marocaines et américaines. Les baisses des tarifs douaniers au Maroc sur les graines d’alimentation réduiront les prix à quai de ces intrants, stimuleront les importations des États-Unis, réduiront le prix de la viande sur le marché marocain, accroîtront la demande intérieure de viandes et conduiront à une expansion de la production à la fois de la viande rouge et de la volaille.²⁵ L’accroissement de la production stimulera la spécialisation et l’intensification des systèmes d’élevage, ce qui à son tour augmentera les importations de modèles génétiques animales et autres technologies et savoir-faire.²⁶ A mesure que se renforcera la compétitivité de la production de viande rouge et de volaille, les coûts à la

²³ De 1992 à 1998, le Projet de Promotion de l’Agrobusiness Marocain (MAP), exécuté par Development Alternatives Inc., l’Université de Minnesota, USDA, et Michigan State University, fournissait ces services. Une revue de fin d’exécution du projet MAP a mis en exergue la création de 14.000 emplois et une augmentation des exportations d’agrobusiness de 67 millions de dollars. Voir Richard D. Abbott, “The Morocco Agribusiness Promotion Project: End of Project Review,” préparé par l’USAID/Morocco (Bethesda, MD: PRIME International, Inc., June 1998). Beaucoup de marocains considèrent ce projet comme étant une réussite et ont exprimé un vif intérêt à sa répétition à la lumière de l’ALE.

²⁴ Telle que la composante « Accroissement de la performance du secteur privé » du Programme de Réforme du Commerce et de l’Investissement au Ghana (voir <http://www.ghanatrade.org/amex.htm> and www.amexdc.com) et le Projet d’Investissement dans le Développement des Exportations Agricoles (voir www.chemonics.com).

²⁵ Une analyse antérieure à l’usage de l’U.S. Grains Council et la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole (FISA) marocaine, a recommandé l’abaissement des droits d’importation sur la viande de volaille congelée en vue d’encourager la forte consommation de volailles abattue et réduire les ventes de volaille vivante. Voir Philip C. Abbott, Paul Aho, Adair Morse, B. Lynn Salinger, and Wallace E. Tyner, “Strategy for Expanding Morocco’s Poultry Sector: Market Development Recommendations,” préparé pour le U.S. Grains Council (Cambridge, MA: Associates for International Resources and Development, 30 septembre, 2000).

²⁶ Le U.S. Department of Agriculture peut offrir des informations techniques visant à promouvoir le développement du secteur de l’élevage au Maroc de plusieurs manières. Ces méthodes comprennent l’assistance technique, les liaisons commerciales aux entreprises américaines d’aliments de bétail et de volaille en quête d’opportunités d’affaires à l’étranger, les tournées d’information à l’étranger via le Cochran Fellowship Program, ou encore à travers les programmes de développement des marchés étrangers par le biais des « coopérants » de l’USDA (ex., le U.S. Grains Council, l’American Soybean Association, et le U.S. Livestock Genetics Export, Inc.).

consommation baisseront et la consommation marocaine de protéine par tête d'habitant, une des plus faible de la région, pourra s'accroître.

SECTEUR DES TEXTILES

Les perspectives du secteur des textiles sont bonnes pour les entreprises marocaines et américaines dans la mesure où les tissus américains sont exportés au Maroc pour y subir un processus complémentaire de finition ou de couture par l'entremise des entreprises marocaines en vue d'une réexportation aux États-Unis ou vers d'autres marchés. L'industrie marocaine de l'habillement est à coefficient élevé de main d'œuvre et certaines entreprises, en particulier celles qui ont des connections sur le marché international, escomptent que l'ALE pourra stimuler significativement la création de nouveaux emplois. L'industrie marocaine doit fournir ses propres efforts de marketing pour améliorer ses connaissances du marché américain. Par exemple, en mettant en commun leurs efforts, les entreprises marocaines de l'habillement peuvent amener les États-Unis à considérer l'avantage compétitif du Maroc par rapport aux centres de confection offshore et autres localités. L'AMITH (l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement) peut organiser la participation à des foires internationales aux États-Unis, suivre les publications commerciales de l'industrie des textiles et de l'habillement et identifier des alliances avec des associations professionnelles aux États-Unis.

SECTEUR DES HAUTES TECHNOLOGIES

Le secteur des hautes technologies au Maroc se compose des technologies de l'information, des appareils micro-électroniques, des télécommunications et des logiciels. Ce secteur a considérablement progressé au cours des dernières années. Les circuits intégrés et les diodes sont la deuxième grande catégorie d'exportation du Maroc aux États-Unis. Les entreprises marocaines de fabrication de logiciels ont commencé à proposer leurs services au niveau international, en particulier en Europe. Par exemple, certaines entreprises locales offrent des services de développement de logiciels à des firmes de cartes de crédit ainsi qu'à des entreprises de logiciels en Inde. S'il est vrai que bon nombre de techniciens marocains s'exilent en Europe et aux États-Unis sous l'attrait des hauts salaires, il reste au pays un important pool d'experts locaux capables d'offrir des services offshore au marché américain, sous réserve d'une levée de la barrière linguistique. L'expertise locale, toutefois, reste isolée des marchés internationaux. Les jeunes entrepreneurs marocains actifs dans cette industrie, et qui ont besoin de se qualifier dans le domaine des techniques de vente et d'analyse du marché, peuvent bénéficier aussi des efforts visant à accroître les capacités du marché. Les réseaux en voie d'apparition aux États-Unis et ailleurs dans le monde qui relient les

communautés locales aux marchés mondiaux peuvent trouver au Maroc des applications dignes d’intérêt.²⁷

Compréhension des normes américaines

Il est essentiel que le secteur privé marocain puisse accéder à l’information sur les normes américaines et s’y conformer pour accroître le flot de ses exportations. Ces normes comprennent les réglementations portant sur la santé des animaux et des plantes et la sécurité des aliments tout comme les normes de qualité et de performance applicables.

NORMES PORTANT SUR LA SANTE DES ANIMAUX ET DES PLANTES ET SÉCURITE DES ALIMENTS

Bien que le marché américain puisse représenter une alternative à l’Europe, en particulier pour les produits de niche et les produits agricoles spécialisés, la présence de la mouche méditerranéenne des fruits au Maroc constitue un obstacle majeure. Par exemple, le Département américain de l’Agriculture n’a certifié que deux des régions de production de tomates du Maroc—qui représentent moins de 10 pour cent de la production nationale—comme étant libres de la mouche et donc autorisées à exporter aux États-Unis. L’Entreprise autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE) est bien documentée sur les réglementations du Département américain de l’Agriculture (USDA) et de l’Agence américaine des Aliments et des Médicaments (FDA) portant sur les produits agricoles locaux et d’agrobusiness. L’agence marocaine a accueilli des représentants du Service d’Inspection Sanitaire d’Animaux et de Plantes (APHIS) de l’USDA et du FDA au Maroc, dans le cadre d’une série de tournées organisées à l’usage des entreprises, et parrainé des séminaires pour un certain nombre d’exportateurs principaux. Il convient de fournir plus d’effort dans le sens de la dissémination de l’information destinée à vulgariser les normes de l’USDA et du FDA à un ensemble plus vaste d’entreprises locales. L’EACCE est considérée une autorité dans la région de la Méditerranée dans le domaine de l’exécution des réglementations agricoles et alimentaires. Récemment la Commission européenne a accrédité la capacité de l’agence en matière d’exécution et de surveillance des programmes d’auto-certification des produits agricoles marocains destinés à l’Union Européenne.

²⁷ Le Programme d’Opportunités en Technologie du Département du Commerce (<http://www.ntia.doc.gov/otiahome/top/index.html>) dispose d’un modèle de don aux communautés locales digne d’intérêt qui utilise la technologie des réseaux pour créer des emplois. Les plus récents récipiendaires comprennent le commerce-électronique, le télétravail, la formation, les réseaux électroniques, et les liens aux emplois. Ailleurs, grâce à un appui de la Banque mondiale et d’autres bailleurs de fonds, les liens électroniques permettent à des individus de créer des marchés du travail en ligne pour les transactions internationales sur les technologies de l’information. Le projet de Transition Mondiale de la Main d’œuvre de l’USAID qu’exécute le Centre pour le Développement de la Capacité Humaine de l’USAID à Washington, donne l’accès à de telles ressources électroniques aux fins de l’éducation, de la formation et de la création d’emplois.

QUALITE INDUSTRIELLE ET NORMES DE PERFORMANCE

Dans le but de pouvoir faire face de façon efficace à la concurrence internationale sur les marchés mondiaux,, les entreprises manufacturières marocaines doivent comprendre et respecter les normes internationales de qualité, de sécurité et d'étiquetage. S'il est vrai que de nouveaux investissements étrangers visent de telles productions, les entreprises en place et, en particulier les PME, sont mal équipées pour en bénéficier. En collaboration avec la Division de la Qualité et des Normes au Ministère du Commerce, les associations commerciales peuvent activer l'introduction des nouvelles conditions des industries manufacturières et pourvoir une formation dans ces domaines.²⁸

Facilitation de l'accès des PME aux opportunités de l'ALE

Pour mettre rapidement à profit les opportunités offertes par l'ALE, le secteur privé doit procéder à une expansion rapide permettant de satisfaire la demande à l'exportation. Environ 92 pour cent des entreprises marocaines sont des PME familiales qui emploient moins de 50 personnes.²⁹ Les outils modernes liés au financement, à la comptabilité et à la gestion des ressources humaines ne sont généralement pas utilisés. Le secteur des PME est un segment beaucoup moins servi du marché marocain, alors qu'il est la principale source de croissance des économies ayant des caractéristiques semblables.

BESOINS FINANCIERS DES PME

Le capital à risque des banques commerciales n'est pas adapté aux besoins des entreprises locales, en particulier ceux des PME. L'accès restrictif aux ressources financières entrave à son tour la croissance du secteur privé. Le coût national du capital est onéreux³⁰ et les fonds prêtables sont rares. Les risques commerciaux sont particulièrement accentués pour les PME et nécessitent de fortes garanties et d'autres formes de gage. Même lorsqu'elles parviennent à trouver des banques commerciales disposées à les entendre, les PME se heurtent à des conditions de garantie rigoureuses, basées essentiellement sur des avoirs immobiliers, et donc pas raisonnables.

²⁸ L'UE a récemment lancé son projet d'Euro-Maroc Entreprise sous financement MEDA II (assistance de transition faisant partie de l'Accord d'Association), en collaboration avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie. Avec un budget opérationnel d'environ 15 millions de dollars étalés sur une période de cinq ans, le projet vise à rehausser la compétitivité du secteur privé marocain par le biais des entreprises, des associations professionnelles et des groupes de consultants. Le projet envisage d'orienter de l'assistance à la qualité des produits.

²⁹ Ministère délégué auprès du premier ministre chargé des affaires générales du gouvernement et Dyna-PME, "La petite et moyenne entreprise, moteur de la croissance économique."

³⁰ Des taux d'intérêt *moyen*, de l'ordre de 8 pour cent, ne sont pas particulièrement élevés. Toutefois, pour les entreprises qui présentent des risques élevés aux yeux des prêteurs (en particulier les PME), la sagesse populaire indique que les taux d'intérêt peuvent aller au-delà de 15 pour cent.

Au Maroc, la demande de capitaux du secteur public se conjugue à la réticence des banques commerciales à l’égard des PME pour déterminer le taux d’intérêt. Le secteur public est le secteur de croissance le plus rapide de l’économie marocaine. Les dépenses liées à la sécheresse, les transferts d’exception aux entreprises publiques et les dépenses d’investissement, ainsi que la baisse des revenus tarifaires découlant de l’application des dispositions de l’Accord d’Association avec l’Union Européenne (AAUE) ont aggravé les déficits du gouvernement. Celui-ci doit recourir à l’emprunt intérieur qui, à son tour, entraîne la hausse des taux d’intérêts. Avec des bons du trésor qui se vendent à 7 pour cent, l’attrait que le secteur public exerce sur les banques nationales étouffe l’investissement privé, en particulier les PME qui sont plus risquées et plus onéreuses à servir.

Malgré les pressions à la hausse des coûts de crédits, les PME seraient disposées à payer plus cher pourvu que les banques veuillent leur consentir des prêts. Les institutions spécialisées dans le micro-crédit (IMC) semblent plus appropriées au financement des PME. Néanmoins, certains aspects de la politique de micro-financement bouleversent les transferts de fonds des IMC aux PME. Il faudra examiner les lois portant sur le micro-financement de manière à couvrir le secteur des PME. Ceci nécessitera une révision du plafond des prêts pour permettre aux institutions à but lucratif de servir ce secteur. Au Maroc la structure de la réglementation financière limite le plafond des prêts fournis par les IMC à 5.000 dollars. Si les IMC sont appelées à servir les PME, il faudra revoir à la hausse ce plafond du financement. L’approfondissement et l’expansion des programmes de financement des IMC favoriseront rapidement le secteur des PME en général. Limiter le taux d’intérêt à 15 pour cent revient à dissuader les banques commerciales à servir ce marché plus onéreux et plus risqué. Les IMC du Maroc appliquent et reçoivent 35 pour cent sur les micro-crédits, ce qui suggère l’existence d’un potentiel important de ce marché.

Pour résoudre ce problème tenace il faudrait développer de nouveaux instruments financiers mieux adaptés aux objectifs de renforcement du secteur des PME.³¹ Les services et produits conçus pour les financements de micro-crédits répondent mieux aux besoins du secteur des PME marocaines en comparaison avec les instruments utilisés par les banques commerciales. Les outils des IMC peuvent contribuer à combler les fossés « culturels » et de communication qui existent entre les secteurs privé et bancaire.

SOURCES D’ASSISTANCE AUX PME

De nombreuses organisations collaborent avec les PME au Maroc. La Charte des PME adoptée par le gouvernement en août 2002 a engendré la création de la Direction des PME au Ministère des Affaires Générales du Gouvernement (devenu Ministère des Affaires

³¹ USAID a supporté l’accroissement de l’accès au financement pour les PME à travers son projet Développement de la Nouvelle Entreprise, 1992-2000, également connu sous le nom de *Dyna-PME*. Un des volets de ce projet visait à la création d’un fonds de roulement de 5 millions de dollars comme garantie des prêts consentis aux PME. Toutefois, des désaccords d’ordre institutionnels ont empêché la mise en œuvre de ce fonds à temps opportun.

Economiques et Générales et de la Restructuration Economique). Les interventions à l'appui des PME comprennent une agence de promotion des PME, inaugurée en novembre 2002, et les programmes de la Maison de la Jeune Entreprise chargée de la formation et du conseil des PME. La Société financière internationale a récemment lancé un projet de développement des entreprises en Afrique du nord dont le siège est au Maroc, pour offrir des services visant au développement des PME par le biais du secteur bancaire commercial. Le projet vise à mettre en place des fonds de garantie et de capitaux de participation, susceptibles de promouvoir l'appui des banques commerciales au secteur des PME. Le programme MEDA de l'Union Européenne comprend une composante d'assistance technique aux PME à travers l'Euro-Maroc Entreprise récemment créée.

L'USAID est le bailleur de fonds principal favorisant la création des IMC au Maroc. Il appuie une ONG, connu sous le nom Al Amana, et deux autres organisations. Au 30 septembre 2001, le portefeuille des prêts cumulatifs de ces organismes a atteint plus de 200.000 clients, excédant de 33 pour cent les objectifs ciblés. L'USAID a également conçu une nouvelle activité visant à renforcer la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédits (FNAM). Mais l'assistance technique que l'USAID fournit dans ce domaine s'est concentrée sur l'utilisation du micro-crédit comme moyen de lutte contre la pauvreté plutôt que comme contribution au développement du secteur privé.

Les interventions des bailleurs de fonds afin de promouvoir l'accès des PME aux crédits se concentrent sur la constitution de fonds de garantie dans le secteur des banques commerciales, bien que les banques commerciales locales n'ont pas modifié leur politique à l'égard des PME. Les options de financement non bancaires ont été très peu explorées. L'accès des PME aux investissements et aux fonds de roulement dépendra de sources alternatives de financement susceptibles de palier à la lente adaptation des banques commerciales aux besoins du secteur des PME.

Recommandations

HAUTE PRIORITE

- *Améliorer la capacité d'identification des opportunités des marchés d'exportation.* Afin de réaliser des résultats immédiats, tangibles et mesurables dans le cadre de l'ALE, le Maroc devrait s'assurer une assistance technique adéquate permettant aux secteurs principaux d'identifier des opportunités d'exportation en commercialisant des produits nouveaux ou répondant aux besoins de certaines niches de marchés.³² Les exportateurs doivent former des alliances et des partenariats avec les distributeurs des marchés étrangers. L'assistance

³² Il convient de noter que les ressources du gouvernement américain sont proscrites à l'usage de certains secteurs d'importation étrangère, notamment les agrumes et les textiles.

peut être fournie aussi par le biais de dons et de bons de fourniture de services aux firmes de consultants marocains, susceptibles de contribuer au renforcement de la capacité du secteur privé à entreprendre des études d'analyse du marché. Le Maroc doit également renforcer la capacité des associations professionnelles et des prestataires de services privés à effectuer l'analyse des marchés étrangers ainsi qu'à disséminer des informations sur leurs normes et leurs règles. Ceci représenterait un complément aux interventions de l'EACCE. En outre, les associations professionnelles devraient développer des liens plus robustes avec les partenaires étrangers. Ce qui permettrait de joindre un grand nombre d'entreprises intéressées et favoriserait l'existence de services durables dans ce domaine. Le Maroc devrait aussi explorer la possibilité de pourvoir une formation aux opérateurs du secteur privé dans le domaine de l'utilisation de l'Internet en vue d'accroître la clientèle, rehausser sa présence dans le marché et améliorer sa compétitivité sur les marchés internationaux. **Calendrier:** Conception, 2003; Exécution, 2004-2009.

- **Rehausser la productivité et accroître l'investissement dans le secteur de l'élevage.** Le Maroc aurait besoin d'assistance pour améliorer la productivité et développer les investissements dans l'élevage, secteur présentant un bon potentiel à la fois pour le Maroc et les États-Unis. La Direction marocaine de l'Élevage a besoin de mettre en place une stratégie complète visant à moderniser le marketing, les abattoirs et les infrastructures de transformation. Ceci permettra de consolider l'intégration verticale pour rehausser la productivité dans le secteur. Le Maroc aurait besoin d'explorer des niches de marchés d'exportation des produits de l'élevage (produits transformés, produits propres au Maroc).³³ **Calendrier:** Jusqu'en 2009.
- **Améliorer l'infrastructure de la chaîne de froid.** Les dirigeants marocains devraient rechercher une assistance technique visant à conserver la température adéquate des aliments dans la chaîne de distribution, du port ou de la ferme, à l'assiette du dîner. Cette assistance toucherait le domaine de l'évaluation des conditions de la chaîne de froid, l'introduction de séminaires de formation, ainsi que des consultations d'experts du secteur privé. **Calendrier:** 2003-2006.
- **Accélérer l'exécution de la réforme des normes SPS.** Les autorités marocaines auraient besoin d'aide pour maîtriser et accélérer la conformité aux normes et pratiques SPS internationales. Dans ce domaine ils devraient concentrer leurs efforts dans des activités de formation en matière d'évaluation des risques, au développement de la recherche et des données statistiques sur les insectes et les maladies des animaux, et concevoir un système d'information et de surveillance des questions liées aux plantes nationales et la santé des

³³ Le U.S. Foreign Agricultural Service au Morocco et son programme antérieur d'AgLink ont tous deux appuyé le développement de l'élevage par la combinaison des programmes de développement des marchés étrangers avec les importateurs marocains de graine d'alimentation, les associations professionnelles d'éleveurs, la formation professionnelle et le support des entreprises américaines qui désirent disséminer de nouvelles technologies, comme les nouvelles races génétiques animales, au Maroc. Le Cochrane Fellowship Program d'USDA offre une formation aux États-Unis à des cadres principaux et moyens des secteurs public et privé impliqués dans le commerce agricole, le développement des agrobusiness, la gestion, l'analyse politique, le marketing et les transferts de technologie.

animaux. Il convient de rehausser les règlements portant sur la sécurité des aliments, de manière à les aligner sur le Codex et/ou les normes américaines. Les autres réglementations SPS doivent être modifiées conformément aux techniques de lutte intégrée contre les insectes nuisibles et des technologies de pointe. Une activité complémentaire consisterait à familiariser les autorités réglementaires avec les systèmes et règles d'inspection américaines ainsi qu'à assurer la formation des inspecteurs marocains. **Calendrier:** 2003-2006.

- **Mettre en place de nouveaux instruments financiers à l'usage du secteur des PME.** De nouveaux instruments sont nécessaires dans le secteur des PME. Une approche orientée sur le marché et permettant d'étudier les réticences des banques commerciales est également nécessaire dans les domaines suivants en vue de :
 - Former des chargés de prêt à mieux évaluer la solvabilité des PME ;
 - Prévoir une ligne de crédit PME ;
 - Procéder à la révision des critères d'évaluation et des politiques de garantie pour inclure les avoirs mobiles ;
 - Résoudre les problèmes administratifs qui entravent l'installation d'institutions financières non bancaires susceptibles de mieux servir les PME ;
 - Créer des instruments capables de réduire le coût des transactions et risques liés au financement des PME ;
 - Introduire des logiciels spécialisés en matière de financement en vue de réduire les coûts administratifs ; et
 - Réviser les mécanismes d'application des lois, notamment des contrats, du recouvrement, des garanties, et mettre en place de bureaux du crédit pour favoriser l'élimination des risques perçus ou réels liés au financement des PME.

Calendrier: Conception, 2003; Exécution, 2004-2009.

MOYENNE PRIORITE

- **Familiariser les industries de transformation et les agro-industries aux systèmes américains d'inspection.** Les autorités marocaines devraient trouver l'assistance nécessaire pour se familiariser avec les systèmes américains d'inspection et de réglementation. Ceci comprend la formation dans le domaine de l'évaluation des risques, de la création et l'exécution de systèmes modernes de sécurité et de contrôle de la qualité des aliments. **Calendrier:** 2003 et continu.
- **Améliorer la communication entre le siège du Ministère de l'Agriculture et les inspecteurs.** Les autorités marocaines auraient besoin d'aide spécialisée pour améliorer la communication entre le siège à Rabat et les inspecteurs dans les ports et sur le terrain. Les techniques de traitement par ordinateur et la formation du personnel sont nécessaires pour se familiariser avec ou échanger des dossiers diligemment. Il faut envisager de nouveaux

laboratoires et des équipements d'essai, de même des véhicules sont nécessaires aux déplacements sur les sites d'inspections des animaux, des plantes et des dépôts de stockage des aliments. **Calendrier:** 2004.

5. L’ALE face aux défis macroéconomiques et de l’environnement des affaires

Pour promouvoir la capacité des entreprises et des ménages à tirer parti des nouvelles opportunités commerciales et d’investissement offertes par l’ALE, il convient de favoriser un cadre macroéconomique adéquat et un climat propice aux affaires. Toutefois, une récente étude sur la compétitivité du secteur manufacturier marocain indique qu’un certain nombre de facteurs entravent la performance à l’exportation du Maroc ; tel que, notamment, la faiblesse d’accès aux capitaux, le coût élevé de la main d’œuvre, le faible niveau de qualification technique de la main d’œuvre, les obstacles réglementaires, l’absence de diversification des exportations, l’obsolescence des procédés de fabrication et le manque d’attention au progrès technique au niveau de l’entreprise.³⁴

Un certain nombre d’exportateurs marocains considèrent que le niveau actuel des tarifs douaniers américains n’est pas une entrave significative au développement des exportations aux États-Unis. De nombreux produits traditionnelles qualifient pour le traitement du système généralisé des préférences (SGP), et les tarifs de la nation la plus favorisée sont généralement bas pour les autres exportations marocaines, à l’exception de certains fruits de mer en conserve et des huiles comestibles.³⁵ Les tarifs à l’importation ne sont pas davantage un problème pour les semi-conducteurs ou les équipements de circuits intégrés que le Maroc exporte aux États-Unis. En fait, selon une étude menée sur les opportunités d’exportation marocaines dans le cadre de la libéralisation, le plus rapide développement des exportations marocaines aux États-Unis provient surtout des catégories de produits sujets à des droits de douanes relativement élevés comme les habillements ou qui sont en concurrence directe avec les fournisseurs mexicains d’habillement et d’équipements électroniques.^{36,37}

³⁴ Banque mondiale et Ministère marocain du Commerce, des Industries, de l’Energie, et des Mines. Secteur marocain de l’industrie manufacturière au tournant du siècle. Washington, D.C.: février 2002.

³⁵ Un guide de l’U.S. GSP est disponible sur www.ustr.gov/reports/gsp/index.html.

³⁶ Abbott, Abdelkhalek, et Salinger, op.cit. 2000.

Dans ce chapitre nous examinons les conditions macroéconomiques, du marché du travail et du climat des affaires que le Maroc doit remplir pour tirer le meilleur parti des opportunités de l’ALE.

Défis macroéconomiques et du marché du travail

L’économie marocaine se caractérise par la surévaluation du dirham et les déficits budgétaires internes financés par l’emprunt intérieur, avec des répercussions adverses sur les marchés financiers locaux, qui pénalisent les exportateurs et les activités à forte intensité de main d’œuvre.

TAUX DE CHANGE

Le taux de change effectif réel s’est apprécié de plus de 20 pour cent au cours de la dernière décennie.³⁸ Les pressions à la hausse du dirham marocain, provenant d’une part de la demande de dirhams induite par la privatisation d’entreprises publiques et de l’autre, du recours à un panier fixe de devises pour déterminer la valeur du dirham, ont conduit les autorités à modifier le panier de fixation du taux de change et à dévaluer le dirham de 5 pour cent en 2001. L’accès des entreprises aux marchés des capitaux internationaux et des devises s’est considérablement amélioré au cours des années récentes, mais l’accès des particuliers n’est pas complètement libéralisé.

La surévaluation du dirham a conduit à la hausse des prix des facteurs de production intérieurs non échangeables par rapport aux prix des biens échangeables internationaux. Ceci diminue les prix relatifs des produits importés par rapport aux coûts de la main d’œuvre locale. En termes de devises, vus de l’étranger, les salaires marocains semblent plus élevés qu’ils ne devraient l’être et se comparent moins bien aux autres pays en termes de ratios des salaire/productivité.³⁹ Ainsi donc, la surévaluation de la monnaie contribue aussi à substituer les importations d’équipements à l’utilisation de la main d’œuvre locale. Une politique de taux de change plus souple permettrait d’éliminer le désavantage subi contre le coût de la main d’œuvre, d’accroître l’utilisation du facteur travail dans les secteurs de croissance et de rehausser la compétitivité des exportations marocaines.

³⁷ Ceci dit, il existe au moins une usine de confection au Maroc qui observe que sa main d’œuvre marocaine a fléchi de 1.200 à 600 au cours de l’année passée parce que la société mère a choisi de réorienter ses achats de composants vers des pays dont les exportations d’habillement bénéficient d’un accès préférentiel au marché américain. La société a des manufactures au Kenya, en Jordanie et au Mexique et il envisage d’en créer une à Madagascar. La société mère a indiqué que l’avènement de l’ALE pourrait favoriser un doublement des commandes en provenance du Maroc. (Voir American Chamber of Commerce in Morocco, “Notes rédigées à l’usage de l’Office of the United States Trade Representative sur l’accord de libéralisation Etats-Unis – Maroc en perspective,” 22 novembre, 2002, www.amcham-morocco.com/downloads/ustrfta.pdf.)

³⁸ FMI, “Maroc: 2001 Consultation au titre de l’Article IV Staff Report,” FMI Country Report No. 01/205, novembre 2001.

³⁹ Banque mondiale et Ministère marocain du Commerce, de l’Industrie, de l’Energie et des Mines. Le secteur de l’industrie manufacturière marocaine au tournant du siècle. Washington, D.C., février 2002.

TRAVAIL DES ENFANTS

Le Maroc est signataire de la Convention 138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) portant sur la prohibition du travail des enfants et de la Convention 182, qui demande l'interdiction immédiate des pires formes de travail des enfants. Selon un rapport annuel du Département d'Etat américain sur le Maroc pour l'année 2001, il existe une prévalence du travail des enfants au Maroc.⁴⁰ Bien souvent les enfants deviennent apprentis avant l'âge de 12 ans, en particulier dans le secteur informel de l'artisanat, y compris la fabrique de tapis, la menuiserie, la métallurgie artisanale et les produits de cuir. Selon certains observateurs, le travail des enfants survient essentiellement en zone rurale en raison de la forte concentration de la pauvreté et des grandes distances liées aux chemins de l'école. Les enfants sont aussi employés dans des conditions non structurées en tant que domestiques et sont d'ordinaire peu rémunérés.

Le Maroc se sert de l'éducation (bien que sa portée soit limitée), des campagnes d'information publique et de l'inspection du travail pour traiter les questions liées au travail des enfants.⁴¹ L'objectif de taux de scolarisation du gouvernement pour l'exercice 2002-2003 est de 100 pour cent et la campagne visant à rappeler aux Marocains le caractère obligatoire de l'enseignement pour les enfants âgés de 6 à 15 ans a été médiatisée. Le code marocain du travail fixe à 15 ans le plus bas âge d'entrée sur le marché du travail. Les inspecteurs du Ministère du Travail sont chargés de l'application de cette réglementation. On considère que l'application est adéquate dans le secteur industriel structuré, mais elle est limitée dans le secteur informel et l'agriculture, et rare dans les ménages.

En 1997, la Direction de l'Enseignement non formel au Ministère de l'Education a lancé un programme ciblant les jeunes qui ont abandonné leur scolarité. Le projet-pilote du programme dispense plusieurs heures de cours aux enfants employés dans l'industrie des métiers manuels de Fez durant leur semaine normale de travail. Ce programme donne le vif espoir de récupérer les enfants hors scolarité qui vivent dans les communautés urbaines à forte densité de population. En collaboration avec les ONG, le Ministère de l'Education offre également un service d'éducation de base et de formation aux enfants ruraux âgés de 9 à 11 ans.

De nombreuses ONG et organisations bénévoles privées tant marocaines qu'étrangères ont contribué à attirer l'attention sur le travail des enfants. En avril 2002, la princesse Lalla Meryem a accueilli le premier sommet des Premières Dames Africaines sur l'Enfance, au cours duquel a été adoptée la « Déclaration de Marrakech. » Cette déclaration exhorte les gouvernements Africains à promouvoir et à protéger les droits de l'enfant, plus particulièrement ceux des filles.

⁴⁰ Voir 2001 rapport par pays sur les politiques économique et commerciale au Maroc disponible sur www.state.gov. (www.state.gov/documents/organization/8188.pdf)

⁴¹ Voir "Dossier Enseignement: Education non structurée: Peut mieux faire," *L'Économiste*, 12 septembre, 2002. (www.leconomiste.com)

EXPANSION DE L'EMPLOI

L'expansion de l'emploi est un objectif important du gouvernement marocain. Le bon sens laisse penser qu'un ALE bilatéral peut favoriser l'augmentation des exportations de biens du Maroc, pays où la production est à forte intensité de main d'œuvre, comparée aux exportations américaines dont la production est relativement à plus forte intensité de capital. Cependant, les faits observés suggèrent que les coûts fiscaux élevés liés aux salaires en comparaison avec la faiblesse des charges fiscales imposées aux biens d'équipement importés, pénalisent la main d'œuvre marocaine. Les importations de biens capitaux sont en franchise de droits de douane au Maroc, tandis que la masse salariale du secteur structuré est soumise à des taxes et des cotisations sociales. Il s'en suit une préférence pour la production à forte dose de capital par opposition à la production qui fait usage intense de main d'œuvre. Ce fléchissement d'usage de la main d'œuvre contribue donc à contre-carrer les efforts marocains visant à promouvoir l'expansion de l'emploi.

Le Ministère marocain du Travail est le point focal du gouvernement en matière de création d'emplois et de formation professionnelle. Il faudrait rehausser sa capacité d'analyse des questions liées à la main d'œuvre, d'élaboration et de gestion des marchés de l'emploi et des relations professionnelles. Ceci présuppose la consolidation des données statistiques sur les marchés marocains du travail pour assurer un suivi adéquat des coûts de la main d'œuvre, de la productivité, des pertes et profits et des conditions de travail. Cela implique aussi la nécessité de développer des modèles économétriques des marchés de l'emploi en vue de stimuler l'impact des politiques fiscales, de salaire minimum et des coûts non salariaux de la main d'œuvre, de même l'influence que ces variables exercent sur les possibilités de substitution du capital à la main d'œuvre, en fonction des différences de salaire et d'activités économiques.

En prévision du nouveau Code du Travail, le Ministère du Travail devrait mettre en place un réseau d'offices d'emploi, développer la formation professionnelle et envisager la création d'une entité capable d'aider les entreprises étrangères à attirer et recruter des employés locaux ainsi qu'à orienter les Marocains en quête d'emploi sur les marchés étrangers de travail. Le Ministère a fait connaître son besoin d'assistance technique dans la mise en place d'un programme d'assurance médicale maladie obligatoire pour la main d'œuvre employée de façon structurée.

DEVELOPPEMENT DE LA MAIN D'OEUVRE

Pour améliorer sa productivité et sa compétitivité tant au niveau national que régional et dans les entreprises, le Maroc doit associer le renforcement des compétences aux besoins à court et à long terme de son économie. En combinant des objectifs de développement réalistes à une évaluation robuste des tendances économiques mondiales on peut établir la priorité des investissements dans les domaines de l'éducation et de la formation. Cette formation devrait couvrir à la fois les jeunes scolarisés et non scolarisés qui s'appêtent à entrer sur le marché du

travail, ceux qui travaillent déjà dans les secteurs structurés et non structurés et les adultes en chômage involontaire, y compris les femmes, les minorités exclues et les invalides.

Au Maroc, certains secteurs ont donné l'exemple dans le domaine du développement de la main d'œuvre en travaillant conjointement avec les écoles professionnelles et en adaptant les programmes scolaires à leurs besoins. Par exemple, le secteur des hautes technologies compte des ingénieurs et des travailleurs subalternes mais pas assez de techniciens qualifiés. Tandis que l'essor du secteur manufacturier marocain subit une transformation technologique sophistiquée, notamment le montage électrique automobile, le câblage de la fibre optique, et la micro-électronique, les entreprises ont de plus en plus besoin de qualifications en matière de conception, de normes internationales de qualité, de recherche et développement. On recherche aussi de plus en plus de spécialistes en matière de gestion des affaires, notamment dans les domaines de la maintenance, la gestion stratégique, la gestion de la production, la planification et la logistique. Conscient de ces besoins en apparition, la Direction de la Formation Professionnelle au Ministère du Travail reconnaît le bien fondé d'une collaboration avec les universités, les fondations, et les sociétés américaines qui souhaitent investir au Maroc et qui ont des besoins spécifiques de formation professionnelle.

À la lumière de l'ALE, une considération devrait être accordée aux besoins en éducation et formation professionnelle rurale. Ici, on pourrait profiter de l'expérience qu'USAID a acquise au cours des cinq dernières années dans l'éducation des filles rurales et dans la formation des instituteurs et professeurs.

Défis de l'Environnement des Affaires

Pour attirer les investissements, intérieurs ou étrangers, le climat des affaires doit être simple, transparent et prévisible. Les nouvelles opportunités d'accès aux marchés offertes dans le cadre de l'ALE et de l'AAUE peuvent accroître le niveau de l'investissement direct étranger (IDE). De nouvelles injections d'IDE seront nécessaires pour développer les intrants et les services qui permettront au secteur des exportations du Maroc de satisfaire les règles d'origine prescrites dans les cadres de l'ALE et de l'AAUE en vue de promouvoir le développement du commerce. Néanmoins, la croissance des investissements liés à l'ALE est en corrélation directe avec l'amélioration du climat des affaires. Vivement conscient des problèmes qui confrontent les investisseurs, le gouvernement du Maroc a initié un certain nombre de mesures d'ajustement.⁴² Les efforts déployés dans ce sens doivent être étendus et approfondis pour tirer le meilleur parti des opportunités offertes dans le cadre de l'ALE.

⁴² Les sociétés étrangères opérant au Maroc ont publié les résultats d'une enquête illustrant les conceptions du patronat en ce qui concerne le climat des affaires et des investissements au Maroc. Voir Chambre Américaine de Commerce au Maroc, *AMCHAM 2001 Enquête* (Casablanca: American Chamber, 2001), disponible à www.amcham-morocco.com. Voir aussi la discussion sur les contraintes institutionnelles aux opportunités

FACILITATION DES INVESTISSEMENTS

Bien souvent les investisseurs étrangers potentiels éprouvent des difficultés d'obtention des titres fonciers, des autorisations d'investissements, des permis et des licences, ainsi que dans l'application d'un traitement égalitaire dans le cadre des règles de taxation et de comptabilité. Ces obstacles sont mis en relief dans le Parcours de l'Investisseur (*Investor Roadmap*) que l'USAID a sponsorisé au Maroc en 1999 et 2000 et qui a motivé l'intervention des autorités marocaines.⁴³ La mise en place des Centres Régionaux d'Investissement (CRI), annoncée en janvier 2002, permettra de rationaliser les procédures d'investissement et de promouvoir la réforme foncière par le biais de la décentralisation du pouvoir de décision vers les autorités régionales.

A l'heure actuelle, le Maroc ne dispose pas d'entité indépendante pour la promotion des investissements. Il existe au Ministère des Finances une direction en charge de l'investissement étranger et le Ministère de l'Intérieur est en voie de création d'une structure semblable pour les CRI. Un enchevêtrement des tâches de ce type provoquent un affaiblissement des interventions visant à la promotion des investissements et freinent les objectifs de facilitation du climat des affaires. Ces deux entités doivent collaborer étroitement pour définir des domaines respectifs de responsabilité. Il semblerait que des travaux portant sur un protocole d'accord sont en cours entre les Ministères des Finances et de l'Intérieur.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Au Maroc les entreprises ont longtemps souffert de l'inadéquation des services juridiques. La gestion de dossiers dans les systèmes administratifs de tribunaux locaux n'e s'effectue pas à temps. Sous les pressions de la mondialisation qui oblige l'économie marocaine à s'adapter et à s'intégrer, le système judiciaire a fait l'objet de nombreuses réformes au cours des dernières années.⁴⁴ Des tribunaux de commerce ont été mis en place en vertu d'une loi de 1997. Depuis l'an 2000, l'USAID a livré une assistance technique à l'appui de l'analyse de la politique commerciale au Ministère de la Justice ainsi qu'au soutien opérationnel du Tribunal de commerce d'Agadir (4.4 millions de dollars) dont les processus administratifs ont été rehaussés. Le Ministère de la Justice a fait savoir que l'expérience acquise à travers le projet pilote de l'USAID à Souss-Massa (6 millions de dollars) s'est avérée décisive dans le processus qui a favorisé l'octroi par l'Union européenne, la Banque mondiale, la France et l'Espagne, d'un financement complémentaire d'environ 275 millions de dirhams soit 27,5 millions de dollars, pour le secteur judiciaire.

offertes dans le cadre de l'ALE en matière de commerce et d'investissement dans Belghazi, Plunkett, et Salinger, op.cit., 2002.

⁴³ Le Services Group et Pricewaterhouse Coopers, *Le Parcours de l'Investisseur au Maroc*, préparé à l'usage de l'USAID/Morocco et du ministère marocain des Services Généraux, phases I (1999) et II (2000).

⁴⁴ M'Hammed Abdenabaoui, "La justice face à la mondialisation," mimeo (Casablanca: 2002).

La reproduction de ces expériences positives dans d'autres régions du Royaume influencera directement l'environnement des affaires et favorisera la confiance entre les secteurs juridique et privé. Toutefois, le Ministère de la Justice a rappelé que le rythme des réformes juridique et économique du Maroc soulève à la fois des problèmes d'ordre matériel et de ressource humaine, notamment dans le domaine de la formation des juges. Cette difficulté est en voie de solution grâce à la contribution d'un autre bailleur de fonds.

Recommandations

HAUTE PRIORITE

- *Réviser les lois et réglementations portant sur le travail des enfants.* Les autorités marocaines devraient procéder à une révision de la réglementation du travail en vue d'en assurer la conformité aux normes internationales applicables. Les dirigeants devraient également se procurer des programmes d'assistance technique internationale visant à éradiquer le travail des enfants, comme ceux du programme international de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants. (ILO/IPEC).⁴⁵ **Calendrier:** 2003.
- *Simplifier les procédures d'investissement.* Les dirigeants marocains devraient s'assurer l'assistance technique favorisant une rapide mise en œuvre des CRI. Un rehaussement des services livrés à la communauté des affaires résulterait de la simplification et la rationalisation des procédures d'investissement.⁴⁶ **Calendrier:** 2003-2004.
- *Renforcer la capacité des tribunaux de commerce à réviser les lois commerciales et à améliorer l'administration de la justice dans le domaine du commerce.* Les tribunaux de commerce ont besoin d'assistance technique pour mettre à jour les lois commerciales et rehausser l'administration de la justice dans le domaine du commerce.⁴⁷ **Calendrier:** 2003-2004.

MOYENNE PRIORITE

- *Développer la capacité du Ministère du Travail dans le domaine de la collecte de données sur les marchés du travail.* Pour approfondir la connaissance de la dynamique des marchés du travail, et comprendre comment les autres politiques macroéconomiques influencent la

⁴⁵ Le projet Initiative Education du Département américain du Travail a contribué 3 millions de dollars pour l'exercice 2003 en appui aux efforts visant à lutter contre le travail des enfants. Ce projet sera exécuté en conjonction avec le programme international de l'OIT sur l'élimination du travail des enfants (ILO/IPEC) et les Ministères marocains de l'Education Nationale et du Travail.

⁴⁶ L'USAID envisage de lancer un projet visant à assister une sélection de CRI en matière de renforcement de leurs capacités. Le projet en question favorisera aussi la promotion des partenariats entre les secteurs public et privé, le renforcement des associations d'entreprises et l'amélioration du climat des affaires.

⁴⁷ Un projet de 3,2 millions de dollars octroyé par l'USAID en novembre 2002 fournira au Ministère de la Justice l'assistance technique nécessaire pour réviser les lois et réglementations commerciales, améliorer le fonctionnement du système judiciaire national en matière commerciale, et améliorer le fonctionnement des tribunaux de commerce, y compris la cour d'appel de commerce de la ville de Marrakech.

demande de main d'œuvre, et être en mesure de surveiller les effets de l'emploi sur l'ALE, le Ministère du Travail devrait développer sa capacité de collecte des données salariales nationales ainsi que d'autres données liées aux marchés. Le ministère a montré un vif intérêt dans le développement d'un modèle du marché du travail et en augmentant des services assortis d'emploi formel, public et privé.⁴⁸ **Calendrier:** 2003-2004.

- *Dans les domaines de l'éducation et de la formation évaluer les besoins des secteurs liés à l'ALE.* USAID/Maroc devrait procéder à une évaluation des besoins d'éducation et de formation dans les secteurs susceptibles d'être influencés négativement par l'ALE comme l'agriculture et les zones rurales ; ou positivement, comme les services et les industries manufacturières. L'évaluation permettrait à l'USAID de déterminer dans quelle mesure son programme d'éducation a besoin d'être ajusté en faveur de ceux des programmes favorables à l'accès des jeunes déscolarisés à l'apprentissage d'un métier, et aux programmes de formation de la main d'œuvre, plus particulièrement dans les zones rurales. **Calendrier:** Début 2003.

⁴⁸ Des modèles économétriques mis au point à la direction générale de l'économie au ministère des Finances ciblent également l'emploi comme variable indépendante. On ne sait pas dans quelle mesure les modèles d'envergure du marché du travail sont élaborés ici.

6. Préparation du secteur rural à la transition économique

Dans le cadre de l’ALE avec les États-Unis, les secteurs marocains de l’industrie, des services, de l’agriculture – et en particulier le secteur rural, où sévissent la vulnérabilité économique et la pauvreté – seront confrontés à une concurrence plus serrée que celle prévalant dans le cadre de l’AAUE.

Le secteur de l’agriculture emploie 40 pour cent de la population active marocaine. Les marchés des produits agricoles particulièrement sensibles, notamment les céréales, les graines oléagineuses et les viandes, sont protégés de la concurrence d’envergure venant de l’étranger. Les prix internes de ces produits substitués aux importations sont stables, en termes nominaux, et la protection tarifaire de ces produits reste assez importante, allant de 43 pour cent pour le maïs à 83 pour cent pour le blé, à 128 pour cent pour la volaille, et plusieurs centaines de pourcentage pour la viande de bœuf et de mouton. Réduire ces tarifs à zéro pour ces aliments de base dans le cadre de l’ALE favorisera la baisse des prix et l’accroissement de la variabilité de ces prix des principaux aliments et produits agricoles.

S’il est vrai que les consommateurs marocains bénéficieront de la baisse des prix résultant de l’ALE, puisque bon nombre de ménages ruraux marocains sont consommateurs nets de produits alimentaires, ils imposeront des coûts considérables à la transition de l’économie rurale. A long terme, les prix agricoles iront à la baisse, les activités agricoles seront moins profitables et il faudra s’attendre à un fléchissement de la demande de main d’œuvre agricole. Cependant, la réforme des structures tarifaires rétablira l’attrait d’un certain nombre d’activités défavorisées dans le cadre de l’ancien système de subvention, y compris la production de blé dur, d’orge, de légumineuses, de fourrage, d’olives et de petits ruminants.

A terme, la valeur de la main d’œuvre, des capitaux, de la terre et d’autres ressources subiront une mutation des activités agricoles à faible productivité vers une agriculture valorisée et efficace. Pour cela il faudra moderniser le choix des cultures, des intrants et des techniques agricoles. D’autres ressources quitteront l’agriculture en faveur d’un emploi en zones rurales, péri-urbaines, en milieux urbains des industries de transformations alimentaires et en services.

Il est peu probable que tous les ménages seront capables de s'adapter à des changements structurels d'une telle envergure pour l'économie marocaine. Que ce soit pour des raisons d'âge, de statut économique ou de situation géographique, certains ménages ne parviendront pas à s'adapter aux activités de substitution aux importations ou à se démarquer de l'agriculture à faible productivité. Le manque d'éducation et de formation restera une entrave à la mobilité et aux nouvelles opportunités d'emploi des Marocains ruraux. Sans éducation ou sans formation, les Marocains ruraux ne pourront pas saisir les avantages de la recherche technologique, des innovations ; ni moderniser leur approche des activités agricoles, accroître leur compétitivité agricole ou rechercher des emplois dans d'autres secteurs.

Au Maroc l'agriculture est confrontée à de grands défis.⁴⁹ Les opinions sont nombreuses sur la question de savoir si le secteur agricole est prêt à entrer dans une concurrence serrée avec les productions américaines de céréales, de graines oléagineuses et de viandes. Des représentants des Directions de l'Élevage, de la Production Végétale et de la Protection Végétale et Contrôle Sanitaire du Ministère de l'Agriculture, ainsi que l'Office Nationale Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses, font preuve d'un certain degré d'optimisme, mais la Direction de la Programmation et des Affaires Economiques est beaucoup moins optimiste concernant l'ouverture des marchés agricoles. Dans le domaine des échanges agricoles les négociateurs marocains ne s'inquiètent pas seulement du soutien que le gouvernement américain assure à ses agriculteurs, mais aussi de la durée de phase d'introduction progressive de 10 ans qui ne semble pas donner assez de temps au Maroc pour moderniser son agriculture ou se préparer à secourir ceux qui ne parviendront pas à s'adapter.

L'équipe de RCC a rencontré des cadres du Ministère de l'Agriculture à plusieurs reprises durant son séjour au Maroc en octobre. Mais si les discussions ont été intenses et franches sur l'avenir de l'agriculture dans le cadre de l'ALE, il était clair que les dirigeants du Ministère de l'Agriculture ne partagent pas une vision commune susceptible de transformer le secteur marocain de l'agriculture en pôle de croissance de l'économie. Ce manque de consensus est peut-être le plus gros obstacle à l'affectation des priorités de négociation de l'ALE et à la préparation de la transition économique. Des représentants du gouvernement, des entreprises, de l'agriculture et des universités doivent engager un dialogue visant à explorer les perspectives d'accroissement de la productivité et de l'innovation en termes de nouvelles cultures et de technologies, pour les différents systèmes de production et de transformation végétale et animale.

Par exemple, la libéralisation est susceptible de réduire la lourde incitation à produire du blé et à re-orienter la production locale de céréales en faveur de la culture de l'orge, qui est

⁴⁹ Saâd Belghazi, "Capacité de réponse de long terme du secteur agricole marocain à l'ouverture commerciale dans le cadre d'un accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis: Accompagner les effets de restructuration par le renforcement de la formation des jeunes ruraux à l'horizon 2015," projet de rapport (miméo, octobre 2002); Channing Arndt et Wallace E. Tyner, "Politique et progrès dans l'agriculture marocaine: Retrospective et Perspective," miméo (2000); documentation diverse, Banque mondiale.

mieux adaptée aux zones climatiques de faibles pluies et de terres marginales. La paille d'orge est particulièrement demandée au Maroc. Lorsque les pluies sont faibles, la paille se vend à des prix plus élevés que les récoltes de graines en raison de son usage décisif pour alimenter les ruminants. En période de grande sécheresse, la pénurie de paille d'orge est plus contraignante que ne l'est celle des graines et des aliments concentrés à l'usage du bétail car la paille ne s'importe pas. En fait, le Maroc devrait consacrer des efforts au développement de certaines variétés d'orge à forte production de paille.

En outre, les changements climatiques et la multiplication de la demande de ressources en eaux indiquent que le Maroc doit repenser sa stratégie dans le domaine de l'irrigation. Puisque la sécheresse est de plus en plus considérée comme une constante, le Maroc a besoin de passer de la gestion des crises à l'évaluation des risques, ce qui suggère donc un changement de politique dans le domaine de l'irrigation. Par exemple, le Maroc gagnerait à réaffecter les ressources en eaux des cultures à faible valeur, comme la betterave à sucre, les graines et les fourrages à des activités de forte valeur comme la floriculture et l'horticulture.⁵⁰

Le tourisme est un secteur de croissance qui tient le potentiel pour créer un plus grand nombre d'emplois ruraux. La politique nationale du tourisme envisage d'accroître le nombre de visiteurs au Maroc de 5 millions à près de 10 millions et de diversifier les possibilités touristiques.⁵¹ Un certain nombre de bailleurs de fonds, y compris l'Agence américaine de Développement et du Commerce (USTDA) et l'USAID, participent à certaines composantes de développement du tourisme.⁵² USTDA enverra une mission de prospection au Maroc en janvier 2003 pour évaluer un certain nombre de projets d'investissements dans les infrastructures touristiques et développer les termes de référence des études de faisabilité.⁵³

Il faudra une stratégie intégrée de transition économique pour définir les infrastructures humaines, physiques et institutionnelles permettant de faciliter la mobilité des ressources et atténuer les effets de l'ajustement. Toutefois, la mise en place d'une telle stratégie doit commencer immédiatement. Autrement le Maroc se verra confronté à une pauvreté croissante, en particulier dans les zones rurales. La stratégie applicable à la transition rurale doit traiter incessamment les besoins d'infrastructure physique et humaine, réorganiser les

⁵⁰ A travers son intervention dans le domaine de la gestion des ressources en eaux de la région de Souss-Massa l'USAID a permis le passage de l'approche visant à fournir de l'eau à celle de la gestion de la demande en eaux. Son projet de gestion intégrée des eaux prévoit une solution aux problèmes de pénurie qui apparaissent à l'horizon du Maroc grâce à la décentralisation de la planification et du financement des ressources en eaux aux autorités du bassin.

⁵¹ Sur l'application de cet objectif stratégique, voir Ministère de l'Economie, des Finances, du Tourisme et de la Privatisation, "Accord d'Application de l'Accord Cadre 2001-2010" (Agadir: 29 Octobre 2001). Selon l'*Annuaire Statistique 2001* du Maroc, 4,1 million de visiteurs résidant en dehors du Maroc sont entrés dans le pays en tant que touristes en 2000. Parmi ces visiteurs, 1,6 millions étaient des citoyens Marocains établis à l'étranger et 2,5 millions, des individus de nationalité étrangère.

⁵² Un contrat de 3,2 millions de dollars a été signé en novembre 2002 à l'appui du renforcement de la capacité touristique de l'USAID et du programme de développement du tourisme en zone rurale.

⁵³ Le USTDA encourage la participation du secteur privé américain dans le développement des pays à revenu intermédiaire, avec un accent sur les secteurs de l'économie présentant des possibilités d'exportation significatives aux Etats-Unis. Pour obtenir un échantillon des activités entreprises au Maroc dans le cadre d'un financement de l'USTDA, voir, see www.tda.gov/region/africa.html.

autorités locales et le climat des affaires en vue de promouvoir une transition souple de la main d'œuvre dans des emplois non agricoles au sein des petites et moyennes entreprises à travers le pays.

Des « filets de sécurité sociale, » par exemple, seront nécessaires pour venir en aide à ceux qui sont moins susceptibles de bénéficier de la transition vers une économie transformée par l'ALE. Les besoins en ressources pour la mise en œuvre des mécanismes d'aide ciblée ou non ciblée, peuvent s'avérer importants. Néanmoins, la préparation de filets de sécurité à l'usage du processus de développement d'un consensus est importante et il faudrait y penser. Le portefeuille global de la Banque mondiale comporte de plus en plus souvent une composante de protection sociale ou des filets de sécurité, allant de l'argent liquide à des transferts en nature aux travaux publics, à la création d'emplois et aux mécanismes d'assurance. Dans le processus de mise en œuvre d'une stratégie pour la transition, les dirigeants marocains devraient envisager l'assistance technique de la Banque mondiale.

Une composante de filet de sécurité sous discussion entre le Ministère marocain de l'Agriculture et la Banque mondiale consiste à mettre fin à l'appui indirect que reçoit l'agriculture par le biais de la protection tarifaire, dont les ressources agricoles supplémentaires sont estimées de 7 à 8 milliards de dirhams par an, pour procéder au soutien direct du revenu. Le Mexique a recours à l'appui direct depuis 1994 dans le cadre du programme PROCAMPO et PROGRESA, et la Turquie a récemment adopté cette approche.⁵⁴

Pour édifier un soutien à sa stratégie de transition, les dirigeants marocains de haut niveau devront l'expliquer aux entreprises privées, aux syndicats de travailleurs, aux agriculteurs, aux groupements des ONG, aux médias et à l'ensemble de la société civile. Cette présentation sera d'autant plus facile que son corollaire de réformes politiques se fondent sur une analyse robuste de données quantitatives et techniques locales, une interprétation pénétrante de l'économie politique nationale tenant compte de la portée relative des impacts possibles et une application avisée des meilleures pratiques internationales.

Recommandations

HAUTE PRIORITE

- *Préparer immédiatement la transition économique, plus particulièrement pour le secteur agricole/rural.* Les dirigeants marocains doivent se préparer à la transition économique

⁵⁴ Elisabeth Sadoulet, Alain de Janvry, et Benjamin Davis, "Programmes de transferts à multiplicateur de liquidité: PROCAMPO In Mexico," Rapport de discussion du FCND No. 99 (Washington, D.C.: Institut International de Recherche sur la Politique Alimentaire, janvier 2001); Elisabeth Sadoulet et Alain de Janvry, "Nouveaux Mécanismes de ciblage et de calibrage des programmes de dons à l'éducation: Leçons apprises de l'expérience PROGRESA," miméo, Université de Californie à Berkeley, 20 juin, 2002.

dans le secteur agricole/rural.⁵⁵ Pour être cohérente la stratégie de transition doit impliquer l'ajustement d'un certain nombre de politiques dans les domaines de la macroéconomie, du budget, de la propriété foncière, du commerce, de la fixation des prix, de l'irrigation, de la recherche agricole et la vulgarisation, des subventions alimentaires, de la sécurité alimentaire et des normes réglementaires de qualité, de la main d'œuvre, de la gestion des ressources naturelles ainsi que de l'éducation et de la formation. Des modèles de stratégies économiques applicables à la transition ont été préparés avec l'appui de la Banque mondiale. La volonté politique permettant la souscription des dirigeants marocains, la communication et le dialogue avec les bénéficiaires essentiels marocains sont décisives. Pour favoriser une compréhension de la portée des mutations sectorielles et permettre aux groupes d'intérêt politique et économique de désagréger leurs impacts possibles, les autorités marocaines doivent évaluer différents scénarios visant à déterminer les segments de producteurs qui seront le plus durement atteints par l'ajustement. Les chiffres du recensement rural qui attendent une analyse adéquate, doivent être revus afin de désagréger les ménages en fonction de variables telles la taille, la région, les sources de revenu (agricole et non agricole), y compris l'accès au crédit, ainsi que par statut de consommation nette. **Calendrier:** 2003.

- **Développer le secteur du tourisme, y compris en milieu rural, comme option d'emploi.** Le gouvernement marocain a lancé sa stratégie nationale du tourisme. Pour accroître le nombre de visiteurs au Maroc chaque année, entre autres objectifs, il faudrait analyser le cadre politique gouvernant l'accès à l'espace aérien, le système de réservation des hôtels, les offres de guides touristiques; il faudra en outre développer de nouveaux produits de consommation, investir dans les facilités touristiques; promouvoir l'expansion de l'infrastructure physique en zone rurale; assurer la formation de la main d'œuvre. **Calendrier:** 2003-2004.
- **Mettre en œuvre une stratégie de filet de sécurité.** Les dirigeants marocains devraient établir une stratégie de filet de sécurité visant à protéger ceux des ménages ruraux les plus vulnérables. Que ce soit le support aux revenus, l'appui à la consommation, la création en milieu rural d'emplois dans les travaux public, les mécanismes de couverture d'assurance et autres interventions, il faudra mettre en œuvre une forme de filet de sécurité permettant aux ménages de faire face aux effets potentiellement adverses de la libéralisation et des mutations économiques. **Calendrier:** 2003.

⁵⁵ Le Ministère marocain de l'Agriculture pourrait envisager de programmer une partie des ressources disponibles dans un fonds en monnaie locale qu'il gère conjointement avec l'USAID dans ce but. Quatre activités ont été provisoirement identifiées pour financement sous ce fonds : (1) identification des opportunités de marketing et d'accroissement de la valeur ajoutée de produits agricoles et non agricole pour lesquels le Maroc dispose d'un avantage comparatif sur les marchés étrangers ; (2) identification d'options d'ajustement de politique du secteur agricole, tenant compte des risques liés au climat et à la pénurie d'eau, pour aider le secteur agricole marocain à faire la transition économique de l'ALE ; (3) élaboration d'une stratégie en matière de biotechnologie agricole visant à réduire les délais d'introduction de nouvelles variétés au Maroc et à améliorer la biodiversité des ressources génétiques des cultures en zone aride ; et (4) la mise en œuvre des stratégies et approches favorables à la promotion de l'agriculture, plus particulièrement en zones arides du Maroc caractérisées par la fragilité écologique. Voir USAID-Government of Morocco, "Convention d'aide au secteur agricole en appui à l'Accord de libre-échange entre les Etats-Unis et le Maroc." (Projet de rapport, novembre 2002).

- *Evaluer la faisabilité d'un programme de soutien direct aux revenus agricoles.* Le Maroc a besoin d'examiner la faisabilité sociale et politique, l'efficacité et les coûts éventuels d'un programme de soutien des revenus agricoles. La Banque mondiale a indiqué sa disponibilité pour une considération plus poussée de cette alternative pour le Maroc.
Calendrier: 2003.

7. Conclusions

Les besoins de renforcement des capacités du Maroc en matière commerciale sont examinés dans ce rapport à partir d'un certain nombre de perspectives différentes. Plus d'une centaine de responsables du gouvernement, d'opérateurs du secteur privé, de représentants d'ONG et de bailleurs de fonds ont fourni des informations à l'équipe de RCC. En outre, le rapport incorpore les perspectives de l'équipe sur la négociation dans les domaines de l'économie et du commerce ; et met en relief les défis politiques et économiques qui confrontent le Maroc à l'heure où il se prépare à entamer les discussions formelles de l'ALE avec les États-Unis. Des activités sont recommandées pour chaque étape du processus de l'ALE, notamment en matières de négociation ; d'application des engagements une fois que les négociations seront conclues ; de réaction aux défis macroéconomiques et de l'environnement des affaires ; ainsi qu'en ce qui concerne les activités de préparation du secteur rural à la transition économique. Certaines recommandations impliquent une assistance technique allant des séances de formation de courte durée aux projets d'assistance technique étalée sur plusieurs années. D'autres nécessitent un processus d'analyse visant au renforcement des capacités ; des activités de vulgarisation ciblées sur divers bénéficiaires, qui seront entreprises sans facilitation étrangère. Une combinaison de plusieurs approches pourrait s'avérer opportune lorsque les Marocains auront les moyens de définir un calendrier analytique débouchant sur le besoin d'assistance technique permettant de localiser les données internationales de référence et la documentation.

Certaines activités recommandées doivent commencer dès que possible pour permettre aux négociateurs de préparer ou d'établir l'ordre de priorité de leurs positions de négociation. D'autres activités ne peuvent commencer qu'une fois que les négociations soient conclues. L'USAID, le Département américain du Travail et d'autres agences du gouvernement américain ont déjà initié un certain nombre d'activités recommandées.

Nous avons défini deux groupes de priorités « haute » et « moyenne. » Dans la conception de l'équipe de RCC, les hautes priorités sont celles qui doivent traiter un des deux objectifs principaux (1) faciliter les négociations de l'ALE ou (2) favoriser une meilleure performance des marchés et permettre aux entreprises privées de saisir les opportunités offertes dans le cadre de l'ALE.

Le Tableau 1 résume les activités individuelles décrites dans chaque chapitre et propose un calendrier d'exécution pour chacune. Dans certains cas, le calendrier se rallonge à 2009, pour illustrer le fait que l'USAID/Maroc prépare une stratégie pour la période 2004-2008.

Tableau 1

Evaluation des besoins de renforcement des capacités du Maroc en matière commerciale dans le cadre de l'ALE – résumé des activités et calendrier.

Recommandations, par chapitre et par priorité		Calendrier
2. PRÉPARATION DES NÉGOCIATIONS DE L'ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE		
Haute priorité		
1	Préparer des rapports sectoriels d'étude analytique	Début 2003
2	Organiser des missions de familiarisation pour les négociateurs	Début 2003
3	Organiser un séminaire de formation sur la politique commerciale des États-Unis	Début 2003
4	Mettre en place une commission inter-agence en charge du commerce-électronique	Début 2003
5	Entreprendre une évaluation d'impact environnementale	Début 2003
Moyenne priorité		
6	Collecter des informations plus détaillées sur l'impact sectoriel des options de libéralisation	2003
7	Impliquer le secteur privé et les ONG dans la formulation d'une politique nationale du commerce	Début 2003
8	Développer une base de données statistiques et une étude d'impact de l'AGCS et d'autres formes de libéralisation des prestations des services sur l'économie nationales	2003
9	Assurer la formation en matière de négociation liée aux services	2003
10	Rendre la passation des marchés publics plus prévisible	2003
3. EXÉCUTION DES DISPOSITIONS LIÉES A L'ALE		
Haute priorité		
11	Identifier les réformes législatives nécessaires à l'exécution de l'ALE	2004
12	Pourvoir une formation dans le domaine des règles d'origine, nouvelles conditions douanières	2004
13	Renforcer l'application de la réglementation des DPI	Début 2003
14	Protéger la confidentialité des renseignements fournis sur les demandes de patente	Début 2003
15	Créer des DPI applicables aux travaux liés à la génétique animale et végétale	Début 2003
16	Pourvoir une formation dans le domaine de l'évaluation environnementale, des inspections et des décisions	2003
17	Créer des moyens d'application de la législation sur l'environnement	2003-2006
18	Pourvoir une formation dans le domaine du droit du travail	2003-2006
19	Réviser les lois régissant les accidents de travail et la maladie	2003
20	Rechercher une assistance dans le domaine de l'application des lois de concurrence	2003-2006
Moyenne priorité		
21	Faire usage de la documentation électronique et traduire la réglementation douanière en anglais	2004

Recommandations, par chapitre et par priorité		Calendrier
22	Identifier les mesures institutionnelles et créer de nouvelles règles organisationnelles	2004
23	Assurer une large publicité à la passation des marchés et rationaliser les soumissions	2003
24	Pourvoir une formation dans le domaine de la passation des marchés	2004
25	Communiquer les normes de sécurité et de qualité et pourvoir une formation	2003-2006
4. SAISIE DES OPPORTUNITES OFFERTES DANS LE CADRE DE L'ALE		
Haute priorité		
26	Améliorer la capacité d'identification des opportunités des marchés d'exportation	2003-2009
27	Rehausser la productivité et accroître l'investissement dans le secteur de l'élevage	Jusqu'en 2009
28	Améliorer l'infrastructure de la chaîne de froid	2003-2006
29	Accélérer l'exécution de la réforme des réformes SPS	2003-2006
30	Mettre en place de nouveaux instruments financiers à l'usage du secteur des PME	2003-2009
Moyenne priorité		
31	Familiariser les industries de transformation et les agro-industries aux systèmes américains d'inspection	2003-2009
32	Améliorer la communication entre le siège du Ministère de l'Agriculture et les inspecteurs	2004
5. DEFIS MACROECONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES		
Haute priorité		
33	Réviser les lois et réglementations portant sur le travail des enfants	2003
34	Simplifier les procédures d'investissement	2003-2004
35	Renforcer la capacité des tribunaux de commerce à réviser les lois commerciales et améliorer l'administration de la justice dans le domaine du commerce.	2003-2004
Moyenne priorité		
36	Développer la capacité du Ministère du Travail dans le domaine de la collecte de données sur les marchés du travail	2003-2004
37	Dans les domaines de l'éducation et de la formation évaluer les besoins des secteurs liés à l'ALE	Début 2003
6. PREPARATION DE LA TRANSITION ECONOMIQUE		
Haute priorité		
38	Préparer immédiatement la transition économique, plus particulièrement pour le secteur agricole/rural	2003
39	Développer le secteur du tourisme, y compris en milieu rural, comme option d'emploi	2003-2004
40	Mettre en œuvre une stratégie de filet de sécurité	2003
41	Evaluer la faisabilité d'un programme de soutien direct aux revenus agricoles	2003

L'équipe de RCC donne des chiffres indicatifs de l'ordre de 39,5 à 48,3 millions de dollars pour financer ce programme (voir tableau 2.) Ces chiffres couvrent les 41 recommandations listées ci-dessus. Il ne comprend pas les ressources nécessaires à l'exécution d'un certain

nombre d'activités d'évaluation recommandées ici, notamment le programme de développement de la main d'œuvre, le programme de filet de sécurité sociale en zone rurale, et le programme de soutien des revenus agricole. Il ne couvre pas non plus d'autres activités dans les domaines du micro-financement, de la gestion des ressources en eau, de l'éducation de base, et de la gouvernance qui sont sous considération par l'USAID/Maroc.

Tableau 2

Evaluation des besoins de renforcement des capacités du Maroc en matières commerciales dans le cadre de l'ALE – besoins indicatifs de ressources.

Recommandations, par chapitre et par priorité	Montants (en dollars US)	
	Bas	Elevé
2. PRÉPARATION DES NEGOCIATIONS DE L' ACCORD DE LIBRE ECHANGE		
Haute priorité	\$ 900,000	\$ 1,100,000
Moyenne priorité	\$ 700,000	\$ 800,000
3. EXECUTION DES DISPOSITIONS LIEES A L' ALE		
Haute priorité	\$ 3,700,000	\$ 4,500,000
Moyenne priorité	\$ 1,000,000	\$ 1,200,000
4. SAISIE DES OPPORTUNITES OFFERTES DANS LE CADRE DE L' ALE		
Haute priorité	\$ 19,600,000	\$ 23,900,000
Moyenne priorité	\$ 1,200,000	\$ 1,500,000
5. DEFIS MACROECONOMIQUES ET DE L' ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES		
Haute priorité	\$ 5,700,000	\$ 6,900,000
Moyenne priorité	\$ 900,000	\$ 1,100,000
6. PRÉPARATION DE LA TRANSITION ECONOMIQUE		
Haute priorité	\$ 5,900,000	\$ 7,200,000
TOTAL	\$ 39,500,000	\$ 48,300,000

Annexe A. Personnalités et organisations rencontrées

GOVERNEMENT MAROCAIN

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Ali Achour, Affaires Américaines

Taïeb Fassi-Fihri, Ministre-Adjoint

Houda Marrakchi, Groupe de Travail de l'ALE-EU

Fath'allah Sijilmassi, Groupe de Travail de l'ALE-EU

Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Energie et des Mines

Abdelkarim Abouyoub, Agrobusiness, Centre Marocain de Promotion des Exportations

Mohamed Benayed, Secrétaire Général, Conseil National de Commerce Extérieur

Larbi Benrazzouk, Mise à niveau (Industrie)

Mounir Bensaid, Directeur, Centre Marocain de Promotion des Exportations

Hassan Benseddik, Importations, Politiques (Commerce Extérieur)

M. Bouazzaoui, Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

Larbi Bourabaa, Textiles et cuir, Centre Marocain de Promotion des Exportations

Abderrahim Chakour, Industries Chimiques (Industrie)

Mourad Cherif, Président, Conseil National de Commerce Extérieur

Said El Alami, Transformation Agro-alimentaire (Industrie)

Lamyea El Ismaili, Textiles (Industrie)

Jamal El Jamali, Industrie

Zineb Filali, Exportations, Politique (Commerce Extérieur)

Najib Kalai, Information sur le commerce (Commerce Extérieur)

M. Nejjar, Normes et standards (Industrie)

Näïma Noucaïr, Relations Commerciales Bilatérales (Commerce Extérieur)

M. Ouadhiri, Bureau Marocain du Droit d'Auteur

Khalid Sayeh, Commerce Extérieur

El Hassan Jouaouine, Services (Commerce Extérieur)

Mohamed Soulaïmani, Centre Marocain de Promotion des Exportations

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural, des Eaux et Forêts

Hassan Asserghin, Programmation et Affaires Economiques

M. Bada, Elevage

Hassan Benabderrazik Secrétaire Général

Saâd Benchakroune, Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE)

M. Bentouhami, Elevage

Amal Brittel, Programmation et Affaires Economiques

M. Guedira, Office Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses (ONICL)

Abderrahmane Hilali, Protection Végétale, Contrôles Techniques et Répression des Fraudes

Moha Marghi, Production Végétale

Ahmed Sbihi, Elevage

Hassan Serghini, Programmation et Affaires Economiques

Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme

Hassan Bernoussi, Promotion des Investissements

Najib Hajoui, Privatisation

Hassan Kacimi, Tourisme

Abdeltif Loudyi, Trésor

Abderazzak Mossadeq, Administration des Douanes

Mohammed Tawfik Mouline, Politiques Economiques Générales

Mohamed Taher Moumen, Contrôle Général des Engagements de Dépenses de l'Etat

Laïla Sbiti, Promotion des Investissements

Bahia Omari, Privatisation

Ministère du Travail, de la Formation Professionnelle, du Développement Social et de la Solidarité

Secrétaire Général, Emploi et ses directeurs (Emploi, Lutte contre l'Analphabétisme, Ressources Humaines, Inspecteur Général, projet MEDA, Affaires Sociales, Sondages et Etudes,...)

El Hassane Benmoussa, Secrétaire Général, Formation Professionnelle

Affaires Générales du Gouvernement

Najat Rochdi, Petites et Moyennes Entreprises

Soumiya Iraqui, Petites et Moyennes Entreprises

M. Amara, Prix et Concurrence

Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (Division de l'Environnement)

Ahmed Ben Rahal Bouhaouli, Secrétaire Général

Tahar Balafrej

Brahim Zyani, Réglementation Environnementale

Ministère des Pêches Maritimes

Ahmed Fassi Fihri, Industries des Pêches Maritimes

Mohamed Taoufiq, Investissements et Programmation, Industries de Pêches Maritimes

Aomar Cherqaoui, Office National des Pêches

Mostafa Faïk (Ministère des Pêches), Collège des Inspecteurs Généraux

Secrétariat d'Etat des Télécommunications (SEPTI)

Abdelghani Loutfi, Planification

Ministère de la Justice

M. Ghazali, Secrétaire Général

Ministère de l'Education

Habiba El Bouazzaoui, Education non formelle

Hassan Amrani, Agence du Nord

SECTEUR PRIVÉ

M. Abaroudi, Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)
Fédérations des Chambres de Commerce et d'Industrie

Associations

M. Arrobas, Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (AMITH)

M. Akrim, Association des Producteurs et Exportateurs des Fruits et Légumes (APEFEL)
(Agadir)

Ahmed Azirar, Association des Exportateurs Marocains (ASMEX)

M. Berrada, AMITH

Jaouad Hamri, AMITH

Salah Mezouar, AMITH

M. Tamer, AMITH

M. Zakri, Groupement Régionale d'Intérêts Touristiques (GRIT) (Agadir)

Chambre de Commerce Américaine, Comité de l'ALE

Marcos Arrobas, Jordache

Lawrence DeWitt (Président, Comité de l'ALE), CMS

Majid Iraqui, CMS

Ramas Pressad, Jordache

Nuhad Saliba, Citibank

Danielle Tobias, Laprophan

Pfizer Laboratories

Procter & Gamble

COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS AU MAROC

USAID

James Bednar, Directeur de Mission

Jaouad Bahaji, Environnement

Monique Bedaoui, Education

Abderrahim Bouazza, Chargé des Programmes

Dan Gowen, Chargé des Programmes

M. Hannafi, Environnement

Peter Kresge, Démocratie et Gouvernance, Education

Richard Rousseau, Croissance Economique

Ambassade Américaine

Ambassadrice Margaret Tutwiler, Chef de Mission

Helen La Lime, Adjointe au Chef de Mission

George Aldridge, Division Travail

Abdelali Aziz, Division Agriculture

Merritt Chesley, Division Agriculture

Peter Haas, Division Economie

Chris Martin, Division Politique

Roberto Powers, Consul Général

Magda Siekert, Relations Publiques

Gail Stanford del Rosal, Services Commerciales

Charles Wintermeyer, Politique

Commission Européenne

Mme. Rosamaria Gili, Relations Extérieures

Banque mondiale

Pedro Alba, Banque mondiale, Equipe du Maroc, Washington

Karim El Aynaoui, Banque mondiale, Equipe du Maroc, Washington

Carole Brookins, Administratrice pour les États-Unis, Banque mondiale

Jennie Litvack, Banque mondiale, Mission Résidente, Rabat

Christopher Ward, Banque mondiale, Mission Résidente, Rabat

Société Financière Internationale

Joumana Cobain, Développement des Entreprises en Afrique du Nord

Margaret Henderson, Chef, Stratégie et Coordination, Moyen Orient et Afrique du Nord

Fonds Monétaire International

Domenico Fanizza (Washington)

Annexe B. Liens aux informations sur le commerce aux États-Unis

Type d'information et source

Banque de données internationales liées au commerce, y compris liens au barème de tarif douanier harmonisé.

Législation récente sur le commerce

- *Projet de loi de 2000 sur le commerce et le développement*
- *Projet de loi de 2002 sur le commerce (H.R. 3009 ENR.)*

Informations sur les ALE américains en cours

- *1985 ALE États-Unis.-Israël*
- *1994 ALE de l'Amérique du Nord*
- *2001 ALE États-Unis-Jordanie*

Informations sur les mécanismes préférentiels de commerce avec les États-Unis

- *Projet de loi pour la croissance et les opportunités en Afrique*
- *Projet de loi pour le partenariat commercial des Andes*
- *Projet de loi pour le partenariat commercial du bassin des Caraïbes*

Adresse sur l'Internet

www.itds.treas.gov.

www.otexa.ita.doc.gov/Trade_Act_2000.htm

Site web de la Bibliothèque du Congrès,
<http://thomas.loc.gov>, (saisir H.R. 3009 dans l'encadré de recherche du numéro du projet de loi).

www.mfa.gov.il/mfa/go.asp?MFAH00ub0

www.mac.doc.gov/nafta/nafta3.htm, et
www.customs.treas.gov/impoexpo/nafta_new.htm
www.ustr.gov/regions/eu-med/middleeast/US-JordanFTA.shtml

www.agoa.gov

www.mac.doc.gov/atpa/webmain/intro.htm

www.mac.doc.gov/CBI/webmain/intro.htm

Type d'information et source**Adresse sur l'Internet**

Informations sur les accords commerciaux américains en attente

- *Zone de libre-échange des Amériques*
- *Autres accords bilatéraux*

www.ustr.gov/regions/whemisphere/ftaa.shtml

www.ustr.gov/regions/index.shtml

Aux États-Unis, la Commission américaine sur le commerce internationale mène des enquêtes liées au commerce. Elle publie des notes sur l'anti-dumping et les droits compensateurs, les mesures de sauvegarde, les pratiques injustes, la propriété intellectuelle, et des notes à caractère général.

www.usitc.gov

Les réglementations américaines liées à la santé des animaux et des plantes pour les produits importés sont disponibles au Service de l'inspection sanitaire des animaux et des plantes du Département de l'Agriculture

www.aphis.usda.gov

La responsabilité des réglementations régissant les aliments et les médicaments incombe au *U.S. Food and Drug Administration*

www.fda.gov

Les chiffres détaillés sur les flux à l'entrée et à la sortie des États-Unis sont disponibles (payants) sur le service en ligne du Bureau de la Statistique Commerciale du *U.S. Census Bureau*.

www.usatradeonline.gov

Des données mensuelles par pays et par produits (jusqu'à des codes à 3 chiffres) sont disponibles du site Internet du Bureau de la Statistique Commerciale.

www.census.gov/foreign-trade/statistics/index.html
See also www.ita.doc.gov/td/industry/otea/

Les statistiques sur la production et le commerce agricole sont disponibles au Service de la Recherche Economique du Département de l'Agriculture

www.ers.usda.gov

On trouve des données non agricoles dans les bureaux des industries séparées du Département du Commerce.

www.ita.doc.gov/siteindex.html

Les informations liées aux textiles par exemple, sont disponibles au Bureau des Textiles et de l'Habillement du Département du Commerce

www.otexa.ita.doc.gov

Annexe C. Assistance accordée à l'appui du RCC par les autres bailleurs de fonds actifs au Maroc

Avant l'arrivée au Maroc de l'équipe de RCC, l'USAID a contacté 17 Ambassades et bailleurs de fonds du développement pour bien comprendre l'assistance RCC fournie au Maroc. Des interviews ont eu lieu avec des agences multilatérales, comme l'Union Européenne, la FAO, l'UNDP, l'UNIDO, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial; ainsi qu'avec des agences bilatérales, telles l'Ambassade du Royaume Uni, l'Ambassade de Belgique, l'Agence Canadienne pour le développement international, l'Agence italienne de coopération, l'Agence française de développement, l'Ambassade d'Allemagne, L'Agence allemande de Coopération Technique, l'Ambassade du Japon, l'Agence japonaise de Coopération Technique, l'Ambassade d'Espagne, l'Agence espagnole de Coopération Technique. L'équipe de RCC a rencontré les deux principaux bailleurs de fonds internationaux actifs au Maroc, la Commission Européenne et la Banque mondiale, pour s'informer des travaux qu'ils poursuivent au Maroc en matière de RCC.

La Banque mondiale

Le programme de prêt de la Banque mondiale a considérablement diminué depuis les décennies des années 1980 et 1990. Ceci n'est guère surprenant compte tenu de l'importance des réserves de change du Maroc et l'ample disponibilité des prêts de l'Union Européenne accordés à des conditions préférentielles. Le soutien de la Banque mondiale se manifeste davantage en termes de « connaissances et de savoir-faire » sous forme d'analyse sectorielle et de création du consensus dans l'analyse de la pauvreté, de livraison de services ruraux et de développement du secteur rural. La Banque mondiale a considérablement œuvré dans le secteur rural marocain depuis les années 1980, par le biais d'une série de prêts d'ajustement et des investissements dans l'agriculture, mais durant la deuxième moitié des années 1990, ses efforts visant à la création d'un consensus marocain pour une stratégie intégrée de développement du secteur agricole n'ont pas abouti.

Plus récemment, la Banque mondiale a repris le dialogue avec le ministère de l'Agriculture dans le domaine des scénarios de croissance et des options visant à libéraliser le système d'appui aux prix agricoles tout en maintenant la neutralité du soutien aux revenus des fermiers frontaliers. La Banque mondiale a fortement encouragé ce genre de transition de politique économique au Mexique, qui a permis au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Echange de l'Amérique du Nord (NAFTA), de combiner aux dons destinés aux ménages vulnérables un appui à l'éducation. A l'issue d'une série de discussions qui ont eu lieu au sein du Ministère marocain de l'Agriculture, la Banque a proposé une visite d'information en Turquie ou au Mexique à l'intention des dirigeants marocains. Car le programme Turque est peut-être trop récent pour faire l'objet d'une évaluation, une mission au Mexique, peut-être en février 2003, pourrait s'avérer utile. La Banque mondiale soutient des études d'analyse sectorielle menées par un certain nombre de conseillers marocains et étrangers.

La Banque envisage en outre de concevoir un mécanisme de filet de sécurité rurale, par l'entremise d'un certain nombre de ministères et d'institutions marocains, pour venir en aide aux éléments vulnérables de l'économie rurale, notamment les petits ménages et les travailleurs sans terre, désagrégés par région, en cas de démantèlement des barrières douanières.

La Commission Européenne

Le programme MEDA de l'Union Européenne offre un financement pour l'assistance technique permettant de remédier aux effets de la transition économique liée à l'AAUE. Au Maroc, la contribution des fonds octroyés au MEDA a été reportée. Originellement attendus à l'exécution de l'Accord d'Association en 2000, les fonds ne seront disponibles qu'en 2003, selon une information de l'Union Européenne (*Le Matin*, 11 octobre 2002), les interventions de MEDA au Maroc seront concentrées sur trois thèmes principaux : l'accès au crédit, plus particulièrement pour les petites et moyennes entreprises (30 millions d'euros), la formation de la main d'œuvre (73,6 millions d'euros), le rehaussement de la qualité de la production et l'accès à la consultation en matière de gestion. Les activités de crédit comprendront un fonds de garantie pour les petites et moyennes entreprises visant à améliorer la compétitivité du secteur, ainsi que la formation du secteur financier en vue d'accroître ses activités d'animation des PME. D'autres initiatives du MEDA comportent une école technique et un projet de formation professionnelle, un programme de promotion de la qualité, une assistance technique visant à renforcer les associations professionnelles, une intervention visant à renforcer la capacité des bureaux d'emplois et d'autres activités complémentaires. Les fonds MEDA supportent aussi le rehaussement de la capacité de construction de modèles économiques nationaux au Ministère des Finances en vue d'évaluer les impacts du projet d'accord de libre-échange, lancé en septembre 2002.

Les autres bailleurs de fonds

Selon l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), de 1998 à 2000, l'aide officielle nette au développement du Maroc a flotté entre 400 et 600 millions de dollars. Les 10 principaux bailleurs de fonds sont la France, la Commission Européenne, le Japon, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis, la Belgique, l'IFAD, le Canada et l'Italie. En moyenne, au cours de la période de référence, la France vient en tête – 231 millions de dollars, suivie de près par la Commission Européenne – 221 millions de dollars. A raison de 36 millions de dollars par an, les États-Unis sont en sixième position. Le staff de l'USAID a effectué un sondage de la communauté des bailleurs de fonds actifs au Maroc sur l'aide liée au RCC, et a fourni à l'équipe de RCC des notes détaillées et des matrices conçues par bailleurs de fonds et par thème. Les contributions en ressources réelles sont malaisées à comparer dans l'éventail des bailleurs de fonds parce que l'information liée à l'exécution est incomplète.

AGRICULTURE, PECHE ET AGRO-INDUSTRIES

L'intervention de la Commission Européenne dans le secteur agricole permet de promouvoir les investissements, l'innovation, et le rehaussement des méthodes de stockage et de transport. L'USAID envisage une intervention visant à soutenir un conseiller en matière de politique agricole et apporter une assistance technique au Ministère de l'Agriculture à l'appui des travaux liés à l'ALE. L'Espagne est prête à fournir une aide favorisant l'élaboration d'un système d'assurance incorporant un instrument spécifiquement conçu pour couvrir les risques dus à la sécheresse ou à des dégâts imputables aux changements climatiques. L'Allemagne finance un programme visant à améliorer la qualité des agro-aliments et à renforcer la capacité des associations de consommateurs. Plusieurs bailleurs de fonds, y compris la FAO, la Banque mondiale, l'Italie, le Japon et l'Espagne sont actifs dans le secteur des pêches.

AFFAIRES ET COMMERCE

De la période précédant l'application de l'Accord d'Association (AAUE) et allant jusqu'en 2007, la Commission Européenne a financé plusieurs millions d'euros dans des interventions visant à harmoniser la législation, les normes et pratiques entre le Maroc et l'UE, appliquer la réforme du transport, aider les entreprises marocaines à rehausser leur compétitivité au niveau international (y compris l'amélioration de la qualité), poursuivre le programme de privatisation d'entreprises ; renforcer les associations professionnelles et consolider la capacité du Ministère des Finances dans le domaine de la construction de modèles économétriques illustrant les effets possibles de l'accord AAUE sur le Maroc.

Dans le domaine des affaires et du commerce, les activités de la Banque mondiale se composent de petits projets catalytiques visant à tester les nouveaux mécanismes

institutionnels de livraison de services et à encourager les approches novatrices. La Banque est active dans le secteur des technologies de l'information, des infrastructures et des cadres réglementaires, tout comme dans le domaine du développement secteur privé, avec un accent particulier sur la compétitivité et le développement de la main d'œuvre.

L'UNIDO se spécialise dans des activités liées au développement de la main d'œuvre et au rehaussement des capacités dans les domaines des agro-industries ; des l'ingénierie chimique, électrique et mécanique ; aussi bien que de la gestion des entreprises.

Les programmes de développement du Canada, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie mettent également l'accent sur les questions liées au développement de la main d'œuvre et de la compétitivité ainsi qu'au soutien des petites et moyennes entreprises.

L'USAID est à l'œuvre du développement de la capacité d'un certain nombre d'institutions, telles que les associations professionnelles, qui offrent des services essentiels aux entreprises privées, encouragent le développement des entreprises et facilitent les investissements régionaux.

ENVIRONNEMENT

L'enquête de l'USAID a permis d'identifier deux activités sponsorisées par l'UNIDO, et liées au domaine de l'environnement. L'une vise à minimiser les déchets industriels et l'autre, à promouvoir les investissements, le développement et les transferts de technologies.

DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Les activités de la Banque mondiale comportent un volet d'assistance au développement d'un nouveau cadre réglementaire pour le secteur marocain de l'énergie et des chemins de fer visant à encourager l'entrée du secteur privé, ainsi que pour la préparation d'un projet de gestion de l'infrastructure qui sera concentré sur l'élaboration de nouvelles stratégies de développement foncier ou immobilier.

L'Agence américaine pour le commerce et le développement est en train d'aider le Maroc à réaliser des études de faisabilité pour le développement d'un plan de transition de gestion du trafic aérien au Maroc, englobant les questions des communications, de la navigation et de la surveillance.

La contribution de l'Espagne au développement de l'infrastructure dans le nord du Maroc comporte la réhabilitation des marchés, l'amélioration de la capacité dans la gestion de l'agence de développement régional (Agence du nord), des ports et de la co-génération d'énergie.

Les Japonais et les Français sont impliqués dans les questions de développement du secteur des mines. Les Français sont également actifs dans le domaine du développement de l'énergie éolienne.

LA MAIN D'OEUVRE

Le Département américain du Travail envisage de participer à un projet de convention collective dans le cadre du Bureau International du Travail en vue de rehausser les aptitudes en matière de négociation de convention collectives du gouvernement, de la main d'œuvre, et des représentants du patronat. Cette activité ciblera les secteurs des agro-industries, des travaux publics et du tourisme.

REFORME DU SYSTEME LEGISLATIVE ET JURIDIQUE

La Commission Européenne, l'USAID, et la Banque mondiale sont les trois principaux bailleurs de fonds dans ce domaine. Sous l'impulsion du projet pilote de l'USAID, les trois institutions sont à pied d'œuvre pour améliorer le système judiciaire ; renforcer sa capacité d'adjudication des cas commerciaux, consolider la capacité de résolution des disputes du système et ré-inventer un processus administratif visant à promouvoir et faciliter les investissements privés.

SECTEURS DES SERVICES

La Commission Européenne est impliquée dans trois projets du secteur financier visant à en améliorer l'efficacité, consolider le financement des fonds sociaux des entreprises des secteurs de l'industrie et des services et améliorer l'accès des PME marocains aux capitaux. La France participe aussi dans quatre fonds d'investissement à l'appui du développement des PME. De nombreux bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale, l'Union Européenne, l'UNDP et l'USAID collaborent avec le Maroc en vue d'insuffler un nouveau dynamisme au secteur du tourisme dans les zones côtières et rurales. L'Espagne participe à la réhabilitation de l'Institut de tourisme de Tanger.

Glossaire

AAUE	Accord d'Association de l'Union Européenne
AGCS	Accord Général sur le Commerce des Services
AGOA	Projet de loi pour la croissance et les opportunités en Afrique
ALE	Accord de libre-échange
AMITH	Association marocaine des industries du textile et de l'habillement
APEFEL	Association des Producteurs et Exportateurs des Fruits et Légumes
APHIS	Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes
ATPA	Projet de loi pour le partenariat commercial des Andes
CAP	Politique agricole commune
CBTPA	Projet de loi pour le partenariat commercial du bassin des Caraïbes
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNUCED	Conseil des Nations unies pour le commerce et le développement
CRI	Centres régionaux d'investissement
DOL	Département américain du Travail
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EACCE	Établissement Autonome de contrôle et de coordination des exportations
EGC	Equilibre général calculable
FDA	Bureau américain des aliments et des médicaments
FNAM	Fédération Nationale des Associations de MicroCrédit
FTAA	Zone de libre-échange des Amériques
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GRIT	Groupeement Régionale d'Intérêts Touristiques
HCP	Programme de coopération hémisphérique
ICLP	Programme international sur le travail des enfants
IDE	Investissement direct étranger

ILAB	Bureau des questions internationales de main d'œuvre
IMC	Institutions de micro-crédit
IPEC	Programme international pour l'élimination du travail des enfants
ITC	Centre International du commerce
NAFTA	Accord de libre-échange de l'Amérique du nord
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PME	Petites et moyennes entreprises
QIZ	Zone de qualification industrielle (Jordanie)
RCC	Développement de la capacité aux échanges
SGP	Système généralisé des préférences
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires
UE	Union Européenne
USAID	Agence américaine pour le développement international
USG	Gouvernement Américain
USTDA	Agence américaine pour le commerce et le développement